



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017

Délibération n° 2017/294 DC

Un extrait de la présente délibération a été affiché au siège de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire :

Le 20 décembre 2017

Effectif statutaire :	93
Membres en exercice :	93
Quorum :	47
Présents :	65
Excusés :	
- dont suppléés :	1
- dont représentés :	14
Absents :	14
Nombre de votants :	79

Secrétaires de séance :

*Madame Jacqueline TARDIVEL,
conseillère de la commune de
VERNANTES*

*Monsieur Guy BERTIN conseiller de la
commune de NEUILLE*

Le jeudi quatorze décembre deux mille dix sept à dix sept heures, les conseillers de la Communauté d'Agglomération se sont réunis au Centre de Formation des Apprentis de la Chambre de Commerce et d'Industrie de SAUMUR, square Balzac, dans l'Amphithéâtre, sur convocation faite par Monsieur Jean-Michel MARCHAND, président, le sept décembre deux mille dix sept

Tableau d'ordre après installation et élection :

Président : MARCHAND Jean-Michel

Vice-présidents :

DEVAUX Isabelle, PATTEE Michel, FLEUTRY Lionel, HARRAULT Jérôme, FROGER Armel, FULNEAU Jean-Yves, GOULET Jackie, RUAULT Christian, MICHEAUD Anatole, MOUSSERION Eric, BERTIN Guy, MIRANDE Rodolphe, SARAMITO Sophie, BEILLARD Sylvie, TUBIANA Sophie

Conseillers :

DURAND Marie-Luce, ROUSSEAU Didier, SEYEUX Marie, BOUCHER Yves, NIORT André, LE NEILLON Marie-France, DELAUNAY Laurence, AUVINET Françoise, ANTOINE Jean-Pierre, TAILLECOURS Isabelle, TOURON Eric, CHARTIER Claudia, POIRON Jean-Marie, MORON Nathalie, ANGER Fabrice, LEFORT Alain, CHEPTOU Bruno, LEGUAY Danielle, VERITE Patrice, LAMY Benoît, PASSEDROIT Alain, SIRE Michel, GOUZIL Gilles, STEPHAN Florian, CANTIN Jeannick, MOUCHARD Patrice, SAULEAU Denis, GUILLAUME Didier, MORTIER Frédéric, BOUCHENOIRE Jacky, SCHOUBERT Odette, BRAULT Emmanuel, PEHU Nicole, JOBARD Alain, BONNIN Marc, ADAM Danièle, PERSIN Gérard, MIGNOT Eric, LEFIEVRE Eric, SIBILEAU Dominique, L'HERROUX Lydia, TAILLEE Gabriel, NIVELLE Laurent, ANGUENOT Sophie, LELIEVRE Astrid, NERON Noël, LE COZ Géraldine, LOYEAU Jacky, GUILLON Béatrice, CARDET Christophe, NERON Marc-Antoine, LHEMANNE Jean-Luc, HENRY Véronique, PROD'HOMME Bruno, TAUGOURDEAU Sylvie, RABAULT Caroline, APCHIN Michel, DAMAS Françoise, JAMIN Charles-Henri, DUFOUR Fabrice, de LUZE Diane, BOISSONNOT Alain, SILVESTRE DE SACY Françoise, BOUTIN Bernard, OGHEREAU Nicolas, CONDEMINÉ Patrick, TALLUAU Gilles, LEGRAND Didier, SUPIOT Jean-Marcel, TARDIVEL Jacqueline, CHEVALIER Yvan, PIERRE Grégory, BERTRAND Béatrice, BAUDOUIN Noël, Patrick ALOPE, Renaud HOUTIN

Suppléants :

CHEYNOUX Frédéric, FOURRIER Christophe, BOIREAU Christophe, LEVEQUE Béatrice, VASSEUR Nathalie, SAUSSEREAU André, BEAUMONT Robert, GOIZET Jean-Luc, COURRIER Bernard, FOUCHARD Marie-Claude, CHAMBRY Sonia, MAINDRON Manuella, CATIN Régine, FRESNEAU Roger, JAMERON Guy, JUIN Gilles, ISABELLON Isabelle, LEROY Olivier, DAVASE Alain, BOISSEAU Jacques, BRANCHEREAU Serge, CANTIN Stéphane, DELAUNAY Willy, CHEVROLLIER Didier, BOURIGAUULT Pierre, PONTOIRE Dominique, BOUSSAULT Philippe, JAUDOUIN Michel, FOUQUET Martine, BIGOT Bruno, TELLIER Marie-Thérèse, MARQUES Manuel, BRELIERE Marinette, BELLANGER Sylvie, MISANDEAU Jeannine, POTIER Françoise MOREAU Etienne, BOSSIS Eric, GUYOMARD Yohan, PELLETIER Christiane, Jean-Marc CHEVALLIER

Etat des présents : Le Président, 13 vice-présidents, 51 conseillers = 65 membres présents

Excusés par ordre d'enregistrement des pouvoirs :

Noël NERON a donné pouvoir à Jack LOYEAU ; Astrid LELIEVRE a donné pouvoir à Géraldine LE COZ ; Sophie TUBIANA a donné pouvoir à Jean-Luc LHEMANNE ; Alain LEFORT a donné pouvoir à Nathalie MORON ; Béatrice GUILLON a donné pouvoir à Bruno PROD'HOMME ; Lydia L'HERROUX a donné pouvoir à Eric TOURON ; Michel APCHIN a donné pouvoir à Diane de LUZE ; Charles Henri JAMIN a donné pouvoir à Françoise DAMAS ; Armel FROGER a donné pouvoir à Rodolphe MIRANDE ; Denis SAULEAU a donné pouvoir à Christian RUAULT ; Jeannick CANTIN a donné pouvoir à Jérôme HARRAULT ; Marc BONNIN a donné pouvoir à Lionel FLEUTRY ; Jacky BOUCHENOIRE a donné pouvoir à Nicole PEHU ; Emmanuel BRAULT a donné pouvoir à Odette SCHOUBERT

Alain BOISSONNOT est remplacé par Manuel MARQUES (suppléant) ;

Excusés : Gabriel TAILLEE, Dominique SIBILEAU

Absents : Danièle ADAM, Fabrice ANGER, Sophie ANGUENOT, Christophe CARDET, Fabrice DUFOUR, Marie-Luce DURAND, Benoît LAMY, Frédéric MORTIER, Gérard PERSIN, Yann PILVEN LE SEVELLEC, Didier ROUSSEAU, Florian STEPHAN

Rapport des orientations budgétaires 2018 de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire

- Préambule

Les dispositions nouvelles consacrent et renforcent le cadre légal du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) tel que prévu actuellement par le CGCT et tel qu'il a été précisé par la jurisprudence administrative.

La présentation du présent rapport du président de séance sur le DOB doit porter sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette et, pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, porter également sur la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs, notamment sur les dépenses de personnel, les avantages en nature et le temps de travail du personnel, avec une délibération spécifique prenant acte du débat et une mise en ligne du rapport relatif au DOB sur le site internet de la collectivité.

Dans ce contexte, le DOB, avec la prospective financière qui doit en constituer le support, représente, pour la collectivité, un moyen pour apprécier et anticiper sur le moyen terme, ses marges de manœuvre et ses capacités, en matière d'autofinancement, d'endettement et d'investissement.

A noter enfin que la transmission obligatoire aux communes membres du rapport sur les orientations budgétaires des EPCI devrait contribuer à une plus grande mise en perspective et à une meilleure concertation de toutes les parties sur les décisions à prendre en matière financière et fiscale.

a) Contexte économique

o Perspectives de l'économie mondiale 2018 : la croissance devrait perdurer

La phase actuelle de croissance mondiale est suffisamment partagée pour perdurer en 2018. Si l'impulsion budgétaire promise aux Etats-Unis reste floue, la dépréciation du dollar et un resserrement monétaire moins rapide qu'attendu constitueront des relais de croissance.

En effet, la baisse du dollar offrira un nouveau soutien à la croissance des Etats-Unis. L'observation vaut pour le Royaume-Uni, même si la dépréciation de la livre sera insuffisante pour éviter un ralentissement de l'activité. Ce dernier, et surtout, l'appréciation de sa monnaie, pèseront sur la zone euro. Cependant, l'investissement et l'emploi étant sur une trajectoire positive, la croissance de la zone euro se maintiendra au-dessus de son potentiel. La France se rapproche de la trajectoire européenne.

1.1. France : une croissance modérée mais qui s'affirme

La conjoncture économique s'est améliorée depuis le début de l'année, ainsi que le prouvent les nouvelles prévisions de la Banque de France. Celle-ci a légèrement revu à la hausse, sa prévision de croissance pour 2017. La hausse du PIB sera, selon elle, « *d'au moins 1,4 %* ». La banque centrale table aussi désormais sur une progression de 1,6 % en 2018.

Malgré le ralentissement attendu de la consommation des ménages, en lien avec la fin de la baisse des prix du pétrole, la croissance demeure. Elle serait soutenue par l'investissement des entreprises, et par la hausse des exportations. Les entreprises ont en effet regagné en rentabilité ces deux dernières années et profitent de taux d'intérêt très bas.

1.2. La situation économique du Saumurois

La Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire comptait 100 263 habitants au recensement du 1^{er} janvier 2014.

La population active est estimée à 59 587 personnes et le taux de chômage s'élève à 10 % au 2nd trimestre 2017, alors qu'il est de 8% au niveau régional. Une légère baisse du chômage (-0,8%) a été perçue en début d'année, l'emploi privé a enregistré un rebond de 3.2% entre le premier et le deuxième trimestre 2017.

1044 nouveaux emplois ont été créés durant cette période, soit une augmentation de 34,6% par rapport à l'année précédente, principalement dans les services rendus aux entreprises, l'hébergement et restauration, le commerce, la santé humaine et action sociale, l'industrie manufacturière et la réparation automobile.

Depuis 2014, la plupart des entreprises qui sont créées sur le territoire se font dans le secteur du transport, du commerce, la restauration et l'hébergement. Les entreprises de moins de 10 salariés représentent 93,5 % des établissements du territoire. On note également une expansion des secteurs tertiaires (entre 2008 et 2016) et notamment le développement des services (+7,5 %) qui a compensé le recul de l'emploi des secteurs de l'industrie et de la construction.

On constate toutefois une certaine spécialisation du territoire dans des marchés de niche technologique : industries agro-alimentaires, métallurgie et fabrication de produits métalliques, informatiques, électroniques et optiques.

Le nombre d'établissements artisanaux a progressé de 4,7 %.

La grande diversité des productions agricoles et la prédominance de l'activité liée au végétal (90% du chiffre d'affaire) avec notamment des productions spécialisées à haute valeur ajoutée (viticulture, maraîchage, horticulture – pépinières, arboriculture, semences, champignons) est un atout indéniable pour le territoire. Ces filières sont fortement génératrices d'emplois.

Point de stabilité qui vient renforcer l'évolution récente du modèle économique : le Saumurois bénéficie d'un potentiel incontestable : le tourisme. Ce secteur est en fort développement.

- Tendances budgétaires

L'ensemble des informations qui suivent font référence au Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques 2018.

○ Un effort de réduction des dépenses sans précédent

Le Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) fixe pour la période 2018-2022 les objectifs d'évolution des finances publiques (Etat, sécurité sociale et collectivités locales) suivants :

- réduire de 2 points le déficit public
- réduire le ratio dépenses publiques/PIB de 3 points, pour atteindre 50,9 % du PIB en 2022
- réduire l'endettement, pour atteindre 91 % du PIB en 2022

Concernant les collectivités il est prévu que leur participation au redressement des comptes publics, à compter de 2018, ne se traduise plus par une baisse forfaitaire de la DGF mais par un « engagement d'économies » des collectivités, à hauteur de 13 milliards d'euros.

Ce qu'il faut retenir :

- Un dispositif de contractualisation sera mis en place avec les « grandes » collectivités : régions, départements, intercommunalités à fiscalité propre de plus de 150 000 habitants et communes de plus de 50 000 habitants. Soit un total de 319 collectivités obligatoirement concernées, concentrant 66 % de la dépense publique locale.

Un dispositif de bonus-malus, dont les modalités seront mises au point dans le cadre d'un dialogue entre l'État et les collectivités territoriales, sera défini par la loi et appliqué dans le cas où il serait constaté un

écart dans la réalisation de l'effort de réduction du déficit public. Les mesures de corrections (malus) pourront porter sur des dépenses de fonctionnement (DGF) ou d'investissement. D'autres collectivités pourront s'inscrire dans ce dispositif contractuel à titre de volontaire.

- Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sera gelé sur une période de 5 ans.
- Afin de respecter l'objectif de réduction de la dette publique, pour les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants, un ratio d'endettement (encours de dette sur épargne brute) sera plafonné entre 11 et 13 années.
 - **Projet de Loi de Finances 2018 : les principales dispositions concernant les collectivités**

Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale

Il est instauré, à compter de 2018, un nouveau dégrèvement, s'ajoutant aux exonérations existantes, qui vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80 % des foyers d'ici 2020.

Le mécanisme est progressif (abattement de 30 % en 2018, de 65 % en 2019 puis de 100 % en 2020) et soumis à des conditions de ressources pour les contribuables : moins de 27 000 euros (une part), majorés de 8 000 euros pour les deux demi-parts suivantes (soit 43 000 euros pour un couple) puis de 6 000 euros par demi-part supplémentaire.

A compter des impositions de 2020, la cotisation de TH sera entièrement dégrévée pour environ 80 % des foyers, sans doute plus pour notre territoire.

Afin d'éviter les effets de seuils abrupts, un système de dégrèvement partiel est prévu pour les contribuables disposant d'un revenu fiscal de référence (RFR) situé entre 27 000 et 28 000 euros.

Le montant de ce dégrèvement sera calculé sur la base des taux et des abattements en vigueur en 2017, les hausses ultérieures restant à la charge des ménages.

Sont associées à ce dispositif deux mesures, évoquées dans l'exposé des motifs du projet de loi de finances pour 2018 :

- un futur mécanisme de « limitation des hausses de taux » décidées par les collectivités qui sera mis à l'étude dans l'objectif de « garantir un dégrèvement complet, en 2020, pour les foyers concernés ».
- une réflexion à engager sur une refonte globale de la fiscalité locale.

Aménagement des modalités de calcul et de répartition de la CVAE

Suite aux contentieux entamés par les entreprises, la loi de finances 2018 propose d'appliquer la consolidation du chiffre d'affaires, non plus aux seules sociétés fiscalement intégrées, mais à l'ensemble des sociétés membres d'un groupe, c'est-à-dire satisfaisant aux conditions de détention du capital pour faire partie d'un groupe fiscal. Cette disposition s'appliquerait pour la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) dûe au titre de 2018.

Egalement, la révision des valeurs locatives des locaux professionnels qui est entrée en vigueur en 2017 a eu pour effet de réaligner les valeurs locatives des locaux professionnels sur les valeurs de marché. Toutefois, elle n'a pas concerné les locaux industriels dont les valeurs locatives (évaluées sur d'autres critères) demeurent inchangées, ce qui crée un déséquilibre et annule l'effet de surpondération initialement souhaité.

Pour corriger cette situation et rétablir la proportion existante entre les locaux professionnels et les établissements industriels, le PLF pour 2018 propose de réviser le coefficient de surpondération des locaux industriels.

3.3. Le soutien de l'État à l'investissement local se poursuit

Dotations de soutien à l'investissement local

Le PLF poursuit l'effort engagé en 2015 en faveur de l'investissement public des collectivités.

En 2018, 615 millions d'euros de crédits sont prévus au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour appuyer les projets portés par les communes et les établissements intercommunaux.

Les priorités définies en 2017 sont reconduites (rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables, mise aux normes et sécurisation des équipements publics, développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements, développement du numérique et de la téléphonie mobile, rénovation des bâtiments scolaires, réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants).

Les bâtiments scolaires sont ajoutés, afin de permettre aux communes situées en REP+ de financer les investissements nécessaires au dédoublement des classes de CP et de CE1. Ces crédits pourront également contribuer au financement des contrats de ruralité.

La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

La DETR, issue de la fusion de la dotation globale d'équipement des communes et de la dotation de développement rural, permet de financer des projets d'investissement dans les domaines économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou maintien des services publics en milieu rural.

Les députés ont décidé d'abonder la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), déjà pourvue de 996 millions d'euros en autorisations d'engagement pour 2018, de 50 millions d'euros issus de l'ex-réserve parlementaire et d'assouplir le fonctionnement des commissions d'élus donnant leur avis sur la répartition de la dotation.

3.4. Des mesures facilitent la refonte de la carte intercommunale

Fixation pour 2018 de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) et des allocations compensatrices d'exonérations d'impôts directs locaux

La contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics ne se traduira pas en 2018 par une nouvelle baisse de DGF, mais par un encadrement de la dépense locale.

En conséquence le montant de DGF de 2018 est gelé à son niveau 2017 à 30,9 milliards d'euros.

De leur côté, au sein de l'enveloppe de DGF, les dotations de péréquation communales augmentent de :

- Dotation Solidarité Urbaine : + 90 millions d'euros

- Dotation Solidarité Rurale : + 90 millions d'euros

Le financement des variables d'ajustement suscite un besoin de financement au sein de la DGF de 323 millions d'euros :

+ 263 millions d'euros concernant les évolutions tendanciennes au sein de l'enveloppe normée,

+ 95 millions d'euros pour financer la moitié de l'évolution des dotations de péréquation communales (DSU et DSR),

- 35 millions d'euros concernant « l'évolution spontanée des allocations compensatrices par rapport à la précédente loi de finances »

Afin de financer ces ajustements, le PLF pour 2018 propose un élargissement de l'assiette des variables en incluant désormais la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) des communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Cette dernière serait mise à contribution à hauteur de 303 millions d'euros soit une baisse moyenne de - 16 % de la dotation de compensation. Cette dotation, mise en œuvre depuis 2011 et figée depuis plusieurs années, représente seulement 1,1 % des recettes de fonctionnement des communes et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre en 2016, alors même que la fiscalité économique est dynamique (+3 % de hausse en moyenne par an depuis 2011). Cette dotation s'éloignant progressivement des dynamiques territoriales, son exclusion du champ des variables soumises à minoration ne se justifie plus.

Aujourd'hui, ces mouvements de péréquation n'entraîneraient pas de conséquence pour notre agglomération.

Cependant, compte tenu de l'évolution de notre Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF), il sera prudent d'intégrer une baisse de notre DGF.

Le FPIC

Le montant du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) est reconduit à nouveau à hauteur de 1 milliard d'euros en 2018, et ceci pour la troisième année consécutive.

Il serait d'un montant de 969 000 € pour la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

3.5. Commande publique : vers une dématérialisation complète

La réforme du droit de la commande publique est entrée en vigueur au 1er avril 2016.

Dans la continuité de cette réforme, et conformément aux nouvelles règles européennes, deux objectifs ont été fixés pour le 1er octobre 2018 :

- une complète dématérialisation des procédures de marchés publics ;
- le déploiement d'une démarche d'open data sur les données essentielles des marchés publics et contrats de concessions.

4. La situation financière de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

4.1. Les perspectives financières 2018-2020

Au moment de la mise en place d'une nouvelle cartographie de l'intercommunalité, dans un contexte marqué par de fortes contraintes financières sur les budgets locaux, il est important de s'interroger sur les leviers susceptibles de relancer la commande publique sur le territoire et d'identifier les grands chantiers d'investissement à court terme (fin du mandat) et à moyen terme.

La programmation pluriannuelle des investissements

Les grands axes se déclinent notamment en un programme de projets déployés entre 2018 et 2020. C'est un total d'environ 44 M€ qui est ainsi planifié.

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2018, un travail a été réalisé entre les vice-présidents et les services en charge de chaque domaine, pour caler au mieux cette programmation sur les besoins réels et nécessaires, prioriser les projets, affiner les chiffrages, et mettre à jour les Autorisations de Programme et Crédits de Paiements (AP/CP).

Cette programmation pluriannuelle des investissements est jointe, en annexe, au présent document.

La prospective financière (chaîne d'épargne)

Cette programmation pluriannuelle, après arbitrages, est soutenable au vu des capacités financières actuelles et futures de la Communauté d'Agglomération, comme le montre le tableau ci-dessous établi selon les hypothèses suivantes :

Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement sur les données des services en 2018 puis à partir de 2019 :

- Dépenses Énergies/fluides et prestations de service : + 1,5% / an
- Impôts et taxes versés : + 3% / an
- Charges de personnel : + 1,5% / an
- Subventions versées et contributions : + 1,5% / an

Recettes de fonctionnement sur les données des services en 2018 puis à partir de 2019 :

- Produits des services et du domaine : + 2,5% / an
- Recettes fiscalité "ménages" (bases notifiées 2017) : + 1,5% / an (bases)
- Autres recettes fiscales : + 1,5% / an
- FPIC : 969 000€ en 2018 (équivalent à 2017) puis maintien
- DGF : 8 200 000€ en 2018 (-400 000€ par rapport à 2017) puis maintien

Investissement

Dépenses d'investissement :

- Référence PPI hypothèses du 12/12/2017

Recettes d'investissement :

- Référence PPI hypothèse du 12/12/2017

Dettes

Dettes à contracter sur la période 2018-2020 : environ 15 M€.

	CA Prévisionnel 2017	BP 2018	BP 2019	BP 2020
Produits de fonctionnement	35 849 301	37 272 302	37 715 355	38 215 735
Charges de fonctionnement	31 059 281	33 726 787	34 186 517	34 659 692
=EXCEDENT BRUT	4 790 020	3 545 515	3 528 839	3 556 043
Intérêts	817 707	768 557	745 645	975 767
=EPARGNE BRUTE	3 972 313	2 776 958	2 783 194	2 580 276
Remb. Capital	2 119 277	2 044 084	2 062 182	2 394 968
=EPARGNE NETTE	1 853 036	732 874	721 012	185 308
ENCOURS au 31/12/N	22 291 641	20 396 352	24 834 170	30 639 202
CAPACITE DESENDETTEMEN EN ANNEES	5	6	7	9
Ratio Agglo Encours / habitant (réf pop° 100 263 hab)	222	203	248	306
INVESTISSEMENTS NETS	4 768 532	5 866 658	6 872 368	8 004 034
INVESTISSEMENTS BRUTS N	5 946 075	14 567 818	11 578 177	10 898 184
INVESTISSEMENTS BRUTS (REPORTS N-1)	0			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	3 143 704	2 788 982	2 788 982	2 788 982

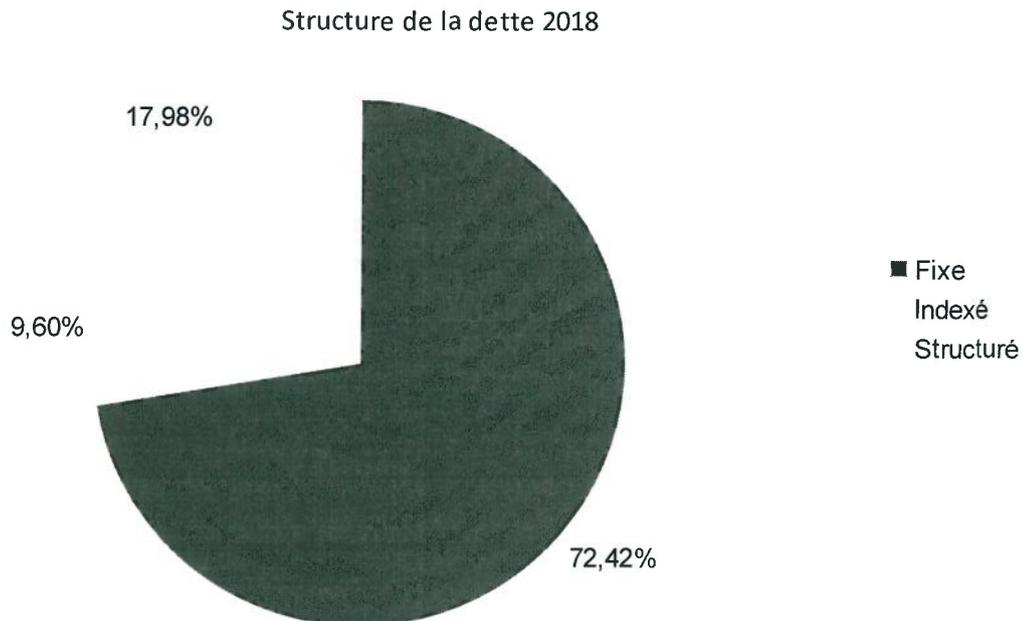
Cette prospective permet de s'assurer que l'ambition de la programmation pluriannuelle des investissements ne remet pas en cause les grands équilibres financiers de la Communauté d'Agglomération. Ainsi, à l'issue de la période faisant l'objet de cette prospective (2020), la dette s'établirait à 306€/habitant, avec une capacité de désendettement de 9 ans.

La notion d'Excédent Brut Courant (EBC) permet de vérifier que l'évolution des charges courantes (électricité, personnel, subventions, etc) est compatible avec l'évolution des recettes courantes (impôts, dotations, produits des services, etc.).

4.2. La dette

L'encours de la dette du budget principal au 31/12/17 s'établit à 22 291 641 €, soit à 222€ par habitant. La moyenne nationale pour un EPCI de même strate démographique se situant à 303 € par habitant.

Par ailleurs, le stock de dette doit s'analyser au regard de la capacité que démontre la Communauté d'Agglomération à le rembourser grâce à son épargne : le délai de désendettement. Or, le rapport entre le niveau de dette et le niveau d'épargne demeure en dessous du seuil de vigilance en 2017 à savoir 5 années environ. Ce ratio est donc inférieur au seuil de vigilance (7 ans), au seuil d'alerte (10 ans) ou au seuil indépassable (15 ans).



La dette du budget principal, entièrement contractée en devise euro, est composée à 72% d'emprunts à taux fixe (16 176 030 €), 9,6% d'emprunts à taux indexés (2 147 740 €), et 18% d'emprunts à taux structurés (4 016 667 €).

Parmi les emprunts dits «structurés», il est à noter que la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire dispose dans son stock de dette d'un emprunt «revolving» contracté en décembre 2005 auprès de la BFT (repris par le CACIB en 2012) pour un montant de 5.750.000€ jusqu'en 2026. Le capital restant dû au 1er janvier 2018 sur le budget principal est de 3.350.000€. Cet emprunt est maîtrisé, et est suivi de manière active pour étudier les conditions d'une sortie éventuelle.

5. Les orientations budgétaires pour 2018

Dans ce contexte, qui nécessite cependant de rester prudent au vu des contraintes nationales qui pèsent sur l'avenir des collectivités territoriales, le projet de budget primitif 2018 qui sera soumis au vote du Conseil Communautaire concrétisera les axes suivants :

5.1. Le développement économique et touristique

Le développement économique doit rester une préoccupation majeure. C'est l'économie qui produit de la richesse, du mieux-être aux personnes, qui est source d'emplois et de ressources pour le territoire. L'objectif est de se donner les moyens :

- en investissant sur ces zones par des travaux de remise à niveaux des voiries sur les zones de la Métairie à Longué Jumelles et sur la zone de Méron à Montreuil Bellay, par des acquisitions

foncières notamment sur la zone du Champ Blanchard à Distré et d'Ecoparc Sud dans la perspective d'un aménagement futur ;

- en construisant de nouveaux ateliers relais (3 sont prévus en 2018 sur l'ensemble du territoire) pour être prêts à répondre à toute demande d'installation ;
- en mobilisant les chargés de mission au service du développement économique sur la trentaine ;
- en faisant de l'Agence de Développement avec la Maison de l'Emploi, un outil réactif au service des entreprises, un outil qui fédère professionnels et élus ;
- en travaillant avec la Région des pays de la Loire, compétente en matière économique et avec les chambres consulaires ;
- en définissant une politique d'aide aux entreprises pour l'investissement, la recherche et le développement ainsi que pour les start-up à hauteur de 500 000 €/an jusqu'en 2020 ;
- en harmonisant les politiques tarifaires en matière de location, de cession et de construction d'ateliers relais sur l'ensemble du territoire ;
- en apportant un soutien plus affirmé à la filière équine qui pèse plus de 2 000 emplois sur le territoire ;
- en continuant de travailler avec le secteur agricole notamment en mettant en œuvre un plan d'actions relatif à l'installation et la transmission des exploitations et en élaborant un Projet Alimentaire Territorial afin de structurer une économie agricole durable. L'objectif de ce document d'orientation stratégique du territoire est de donner un cadre opérationnel permettant de répondre aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux concernant l'agriculture et l'alimentation ;
- en développant l'économie touristique avec la Société Publique Locale Tourisme ayant pour vocation de faire du marketing touristique, accompagner l'œnotourisme, porter les grands événements festifs et notamment Anjou Vélo Vintage, valoriser les sites remarquables (Château de Saumur, ...), développer l'itinérance et le tourisme d'affaires ainsi que la programmation du parc exposition du Breil ;
- en valorisant les troglodytes avec la concrétisation du projet de Loire à vélo souterraine ;
- en jouant le rôle d'animateur et de coordonnateur du projet de Data center en souterrain afin de s'assurer de sa pérennité et de sa commercialisation ;
- en mettant au point une politique locale du commerce afin de favoriser un développement commercial équilibré sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;

...

5.2. La formation et l'emploi

Il s'agit de concrétiser, aux côtés de la Région qui assurera la maîtrise d'ouvrage de cet équipement, le projet de construction d'un nouveau pôle de formations mutualisées sur le site de la Croix Verte à Saumur et ainsi définir ses modalités financières et techniques de fonctionnement. Au préalable, l'Agglo de Saumur procédera aux travaux de démolition des bâtiments en place et de dépollution du site avant de céder ce terrain à la Région.

La ligne budgétaire inscrite par la Région pour ce projet reste à 11 millions d'euros, avec une participation de l'agglomération à hauteur de 3,4 millions d'euros.

Ce dernier regroupera l'Esthva avec ses formations supérieures autour du cheval, du tourisme et du patrimoine, ainsi que l'IFSI, l'IFAS et les Compagnons du devoir.

La Communauté d'Agglomération s'attachera également à élaborer un schéma directeur de développement des formations et accompagnera les politiques en matière d'emploi et de formation menées par la Maison de l'Emploi.

5.3. Le numérique : le Très Haut Débit pour tous

Depuis sa création en juillet 2015, le Syndicat Mixte Ouvert Anjou Numérique a mené les études indispensables à la définition des objectifs et priorités d'aménagement numérique. Ces réflexions ont permis d'élaborer un scénario validé au conseil syndical du 23 janvier 2017 comme suit :

- couverture en fibre optique de 100 % du Département
- déploiement sur 5 ans
- premiers déploiements en 2018
- priorisation du déploiement sur les 3 premières années sur les secteurs les moins bien couverts en ADSL et ayant la plus forte densité de population

Une délégation de service public est en cours de contractualisation avec un opérateur de télécommunication pour un démarrage des travaux prévu dès 2018.

Le choix de cet opérateur pour janvier 2018 permettra de prévoir les financements que l'agglomération devra mobiliser.

5.4. La gestion des milieux aquatiques

Il convient de mettre en œuvre la compétence GEMA-PI prise au 1^{er} janvier 2018 tant dans ses aspects institutionnels, techniques que financiers.

Pour la compétence GEMA, il est d'ores et déjà assuré le portage du SAGE par le SMBAA (Syndicat Mixte du bassin de l'Authion et de ses Affluents) en juin 2018 ainsi que la création d'une structure de bassin envisagée pour le 1^{er} janvier 2019 élargie au département 37. Durant la période transitoire, les missions GEMA pourront être portées par l'actuel SMBAA sur le bassin versant de l'Authion, dont le périmètre d'intervention aura été étendu aux communes "blanches".

Sur le bassin versant Layon Aubance, l'Agglo adhèrera au syndicat Layon Aubance Louets dès le 01 janvier 2018. Il restera cependant à négocier avec ce syndicat la gestion des bassins versants de Saint-Aubin, de l'Avort et de la Fontaine d'Enfer qui ne sont aujourd'hui pas dans son périmètre.

Enfin, l'organisation et la structuration de la compétence GEMAPI sera précisée en 2018 sur le bassin versant du Thouet, en lien avec les différentes EPCI qui seront désormais pleinement compétentes.

Suite à la signature le 17 novembre dernier du nouveau contrat Territorial du Milieu Aquatique (CTMA2) pour la période 2017-2021 d'un montant global d'1,7 millions d'euros sur 5 ans dont 460 000 € pour l'agglomération, une mission de maîtrise d'oeuvre pour l'aménagement de 4 barrages sur le Thouet sera lancée en 2018 (sites de Moulin Couché, la Motte d'Artannes, Saumoussay et de St Hilaire st Florent). En parallèle, Il sera lancé une étude de diagnostic des usages impactées en vue de la définition de mesures d'accompagnement à mettre en œuvre (agriculture, pêche, tourisme, etc,...). Enfin des travaux de restauration morphologiques seront réalisés sur la portion du Thouet située à St Hilaire St Florent et Montreuil Bellay.

Un plan de communication et de sensibilisation portant sur les actions liées au CTMA 2 sera lancé en 2018 auprès du grand public.

La gestion courante du domaine public fluvial (Thouet) et l'entretien du patrimoine seront poursuivis.

Concernant le volet biodiversité, la restauration des boires et des bras secondaires de la Loire sera poursuivie en 2018 avec les communes ligériennes concernées. La valorisation des prairies inondables dans le lit endigué de la Loire, sera assurée grâce à la création d'une Association foncière pastorale avant le 31 décembre 2018.

5.5. La prévention des risques naturels et technologiques

Le Plan National Cavité, initié en 2012 a permis de définir un Programme d'Actions de Prévention des Risques liés aux CAVités (PAPRICA).

La Communauté d'Agglomération a été identifiée par le Ministère comme collectivité test du dispositif. La labellisation de ce plan d'actions permettra de structurer l'intervention sur le territoire, répondre aux besoins des communes et mobiliser des financements, notamment pour l'ingénierie.

La Communauté d'Agglomération accompagnera les communes pour répondre à leurs obligations réglementaires en matière d'information et de gestion de crise. Dans cet objectif, la collectivité lancera la réalisation d'un Plan Intercommunal de Sauvegarde intégrant à la fois le Plan de Continuité d'Activé Communautaire et les Plans Communaux de Sauvegarde.

Au titre de la compétence PI qui lui sera transférée au 01 janvier 2018, la Communauté d'Agglomération assurera les missions transitoires pour la gestion des digues non domaniales (digue de Saumur) en attendant la mise au point de l'organisation de la gouvernance locale et le transfert éventuel de cette compétence à un EPTB.

Enfin, la participation de la Communauté d'agglomération au programme global de fiabilisation des levées de Loire du Val d'Authion, pour un montant estimé à 13,8 millions d'euros, se poursuivra jusqu'au terme du PLGN IV en 2020.

Au financement, participent l'Etat (80 % avec les fonds Barnier), la Région (918 000€ FEDER FSE), le département (?). Prennent en charge le reliquat, la Communauté de Communes de Baugeois Vallée (15,3%), la Communauté Urbaine Angers Loire Métropole (26,1%) et enfin la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (58,6%).

5.6. Le déploiement de la politique sportive

La gestion de l'ensemble des piscines du territoire implique une nécessaire harmonisation des dispositifs mis en place pour l'ensemble des habitants, notamment pour l'apprentissage de la natation scolaire.

A cet effet, une nouvelle organisation de ce service sera proposée pour la rentrée scolaire 2018 avec le déploiement du dispositif d'inscriptions en ligne ainsi que la prise en charge des séances pédagogiques et des transports permettant aux élèves de se rendre sur les équipements aquatiques.

Par ailleurs, la mise au norme du stade d'athlétisme situé sur l'île d'Offard va nécessiter des investissements (estimé à hauteur de 1 250 000 € HT dans le cadre d'un audit externe) qui permettront une évolution et un suivi des protocoles d'accueil et de sécurité. Cette démarche sera poursuivie sur l'ensemble des équipements sportifs gérés par la collectivité.

De plus, la création des politiques sportives doit permettre de valoriser l'image du territoire et son attractivité par le soutien à la pratique de haut-niveau (en lien avec les listes ministérielles) et aux manifestations sportives reconnues d'intérêt communautaire, notamment par l'utilisation de parcours sportifs supra-communaux.

L'année 2018 permettra également la genèse d'une action « sport et emploi », permettant d'utiliser la pratique sportive pour développer l'estime de soi, l'esprit d'équipe et ainsi favoriser le retour vers l'emploi (quartier prioritaire et communes pôles).

Ce projet innovant sera accompagné par le déploiement du projet « sport santé » sur l'ensemble du territoire avec de nouvelles charges budgétaires au service de tous les habitants (prévention primaire de la santé par l'activité physique).

Plusieurs piscines communautaires feront l'objet de travaux de modernisation afin de remettre aux normes les installations techniques de ces équipements, rendre les installations plus fonctionnelles et confortables pour les usagers et diminuer les consommations d'énergie et fluide. Les travaux porteront principalement sur les piscines de Val de Thouet, Offard Hiver et Montreuil Bellay.

Enfin, est inscrite dans la PPI, la construction d'une piscine couverte sur Longué-Jumelles pour un montant de 5 millions d'euros et une réflexion est en cours pour le réaménagement des équipements sportifs de l'île d'Offard (stade d'athlétisme et piscine estivale).

5.7. La culture

Le spectacle vivant

Dédié en priorité à la programmation artistique et culturelle de la collectivité, construite et mise en œuvre par l'agglomération, le Dôme peut accueillir ponctuellement des entreprises et des collectivités pour l'organisation d'événements à caractère économique ou scientifique (congrès, assemblées générales, séminaires, ...), des manifestations et activités associatives ou scolaires à caractère culturel.

Dans la même logique, les événements de très grande importance sollicitant la salle de spectacles et plusieurs espaces au sein du Dôme (congrès, colloque, ...), feront l'objet d'un règlement spécifique.

L'enseignement musical

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire réaffirme sa volonté de favoriser l'accès pour tous à la musique.

- *Prise de compétence "Enseignement musical"*

A partir d'une étude menée au cours de l'année 2017, la Communauté d'agglomération s'est engagée à développer un schéma directeur de l'enseignement musical qui doit déterminer les modalités de la prise de

compétence "enseignement musical" (axes du projet, identification des équipements d'intérêt intercommunal, financement de la compétence...) pour le 1er semestre 2018.

- *Transfert de l'école de musique au Dôme*

Le Dôme accueillera à la rentrée 2018 l'école de musique. Des travaux sont en cours, en particulier pour améliorer les conditions acoustiques des salles ce qui permettra l'accueil de l'école de musique.

La mise en place du schéma de développement de la lecture publique

Il existait depuis 2006 un schéma directeur de la lecture publique sur l'agglomération Saumur Loire Développement. Ce programme a permis de mettre en réseau les médiathèques communautaires de Saumur, de Montreuil-Bellay et de 16 bibliothèques associées du territoire. Cette organisation a donné entière satisfaction en apportant une plus-value à la population qui disposait ainsi d'une offre de documents élargie aux collections de l'ensemble des structures.

A la faveur de la création de l'agglomération Saumur Val de Loire, 17 bibliothèques devraient rejoindre le réseau. Il s'agira en 2018 de faire vivre le réseau des bibliothèques du territoire.

En cohérence avec ce schéma, une mission de maîtrise d'œuvre sera lancée en 2018 pour la réalisation d'une médiathèque à Longué-Jumelles.

Les aides aux manifestations artistiques et culturelles du territoire

Il sera proposé le maintien de l'enveloppe sur l'ensemble du territoire de la communauté d'agglomération Saumur Val de Loire associant également la subvention du département dans le cadre de la Convention d'Animation et de Développement Culturel.

5.8. La mobilité

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, autorité organisatrice de mobilité sur son ressort territorial (49 communes) est compétente en matière de mobilité, compétence qui relevait auparavant de la compétence départementale.

La substitution est en cours, la finalisation des négociations des lignes départementales avec la Région pour le transfert de la compétence devrait se concrétiser au 1er semestre 2018.

L'année 2018 sera marquée par la réalisation d'un schéma directeur vélo à l'échelle des pôles.

Dans le même sens, AVAE, service de location longue durée de Vélos à Assistance Electrique, proposé par la Communauté d'Agglomération, et dont la gestion a été confiée à Saumur Agglobus se renforcera avec l'acquisition de nouveaux vélos.

Par ailleurs, le renouvellement du contrat de délégation de service public à la SPL Saumur Agglobus sera l'occasion de travailler sur la définition des missions transport de la communauté d'Agglomération.

5.9. L'habitat

L'année 2018 sera marquée par le démarrage des travaux du nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH) désormais à l'échelle du périmètre de la nouvelle Agglomération. Il constitue la feuille de route de l'ensemble de la politique locale de l'habitat : construction neuve, amélioration de l'existant, accès au logement et lutte contre l'habitat indigne, précarité énergétique

Au moyen de ce PLH, l'Agglomération se donne pour objectifs de définir un projet territorial en matière d'habitat à moyen terme, de coordonner les acteurs et les projets, et enfin de donner un cadre de contractualisation avec les partenaires techniques et financiers.

Egalement, la collectivité poursuivra la démarche « Anjou Coeur de Ville », proposée par le Département de Maine-et-Loire en réponse à l'étalement urbain et à la nécessité de réorganiser les centres urbains autour de leurs services, de leurs commerces, de leur fonction de centralité d'accueil et de maintien de la population habitante.

Suite à la réalisation d'un 1er appel à projet en décembre 2015, la Communauté d'Agglomération accompagne 4 communes volontaires dans ce dispositif : Fontevraud-l'Abbaye, Saumur, Vivy, et Montreuil-Bellay.

Un 2ème appel à projet a été lancé en juillet 2017 auquel 3 communes ont candidaté (Longué-Jumelles, Varennes-sur-Loire et Allonnes).

L'année 2018 sera marquée, en phase pré-opérationnelle, par la définition des outils de mise en œuvre et des principes d'aménagement pour les périmètres d'études des centres-bourgs définis en réponse aux dysfonctionnements mis en évidence dans l'état des lieux déjà réalisé.

Egalement, une opération de revitalisation du centre-ville de Doué-la-Fontaine et de développement du territoire de l'ex Communauté de Commune de la Région de Doué la Fontaine (valant OPAH) sera conduite pour 6 ans à compter de 2018, intégrant l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération de restauration immobilière relevant de la compétence communale.

Par ailleurs, afin de sécuriser la régie et le contrôle à distance des consommations, optimiser les déplacements sur sites, un système de télégestion unique pour l'ensemble des 9 aires d'accueil des gens du voyage (3 systèmes de gestion différents actuellement) sera mis en œuvre.

5.10. L'urbanisme

En 2018, débuterons les travaux d'élaboration du PLUi ex CC Loire-Longué, des PLU de Tuffalun et Gennes Val de Loire dans le cadre d'une procédure unique dans l'objectif de disposer d'un seul prestataire pour les 3 secteurs et rechercher une meilleure cohérence de territoire.

Les travaux de la phase diagnostic (diagnostic commun) doivent débuter en janvier 2018, pour un document opposable en 2020.

L'élaboration du PLUi du secteur « Saumur Loire Développement » se poursuivra pour un objectif d'arrêt de projet fin 2018.

5.11. Les politiques sociales

Au titre de la Politique de la Ville et dans le cadre du Contrat Local de Santé, une étude d'impacts sur la santé sera menée au cours du premier semestre 2018, dans le quartier prioritaire de la Ville de Saumur « Chemin Vert-Hauts Quartiers ».

La conduite de cette étude d'impact sur la santé s'inscrit dans le cadre d'une convention de financement avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) à hauteur de 70% et une participation de la Communauté d'Agglomération et de la Ville de Saumur à hauteur de 5 000€ chacune.

Dans le cadre de la programmation du contrat de Ville, l'enveloppe dédiée est augmentée de 50 000€ pour 2018 avec la prise en compte de la personne ressource et des actions conduites avec l'Etat.

5.12. Les grands investissements/voiries

La collectivité contribuera au financement des travaux pour la fin de doublement de la RD 347 entre le Pont du cadre Noir et le giratoire de Pocé à Distré, dont le montant s'élève à 12,5 M€ TTC.

La maîtrise d'ouvrage de cette opération sera assurée par le Conseil Départemental de Maine et Loire avec des contributions financières de ce dernier (6,26 M€), de la Région des Pays de la Loire (4,16 M€), de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (1,72€) ainsi que des communes de Distré (150 000€), Rou-Marson (10 000€) et de la Ville de Saumur (200 000€).

Sollicité pour la création d'une passerelle entre les communes de Gennes-Val-de-Loire et Les Rosiers-sur-Loire, se regroupant en commune nouvelle à compter du 1er janvier 2018, le département a refusé de porter la maîtrise d'ouvrage qui revient à la Communauté d'Agglomération.

Une ligne sera ouverte au budget 2018 pour lancer les 1ères études.

L'année 2018 sera également consacrée à la mise en application des conventions de prestations de services pour la gestion de l'ensemble des zones communales à vocation économiques, qui ont été transférées au 01 janvier 2017, avec les communes concernées. Ces conventions porteront sur l'entretien des zones au moindre coût, en lien avec les communes concernées. Enfin, l'agglo poursuivra son programme de modernisation des voiries communautaires et la mise en place d'éclairages publics moins énergivores, en partenariat avec le SIEML.

5.13. Environnement, Transition énergétique

En ce qui concerne les déchets, le budget 2018 a été élaboré sur la base des budgets de chacun des anciens EPCI, dans la continuité de ce qui a été réalisé en 2017. L'harmonisation des services et de la fiscalité doit être réalisée dans un délai maximum de 5 années, avec le souhait de la collectivité de gérer en direct la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés » à compter du 01 janvier 2020. Un groupe de travail a été constitué pour étudier l'évolution du service public des déchets afin de mener une réflexion sur l'évolution de cette compétence.

La Communauté d'Agglomération sera très attentive et impliquée à l'avancée des réflexions portant sur la mise en place du nouveau centre de tri mutualisé qui devrait être implanté sur l'ancien site du Biopole à Angers, avec notamment la création de la SPL qui a vocation à devenir maître d'ouvrage de cet équipement et qui portera un marché public global de performance avec un groupement d'entreprises auquel sera confié la conception, la réalisation et la maintenance/exploitation du centre de tri..

Un des enjeux phares sera, d'autre part, de favoriser la transition énergétique locale, en particulier avec les projets photovoltaïques et de méthanisation en cours et ainsi accompagner la démarche "territoire à énergie positive pour la croissance verte".

Enfin, la collectivité remplacera une partie de son parc de véhicules avec des modèles hybrides ou électriques.

5.14. Eau et assainissement

La communauté d'agglomération poursuit son programme d'investissement pour l'extension et la modernisation des réseaux d'eaux potables et eaux usées sur le territoire de l'ex communauté d'Agglomération Saumur Loire développement. Les priorités d'investissements sont déterminées sur la base d'une analyse multicritères de manière à être en cohérence avec les contraintes budgétaires imposées.

Le futur service eau et assainissement sur le reste du territoire de l'agglo va se concrétiser à partir du 01 janvier 2018 suite à la dissolution du syndicat mixte pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement (SMAEPA) de la région sud-saumuroise, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement (SIAEPA) de Saint-Clément-des-Levées et de Saint-Martin-de-la-Place et des syndicats d'alimentation en eau potable SIMAEP de Blou, SIAEP de la région de Beaufort-en-Vallée et SIAEP de la région de Coutures. Pour gérer la fin de ces syndicats et assurer la continuité de la compétence eau potable, des conventions de prestation de service seront établies avec les EPCI concernées (Agglo du Choletais, Com com de Beaugeois Vallée) ainsi qu'avec le nouveau syndicat départemental d'eau potable.

Compte tenu de la fin programmée de la plupart des contrats de DSP sur le territoire fin 2019, un groupe de travail proposera des orientations dès 2018 pour le mode de gestion des compétences « eau potable » et « assainissement » à mettre en œuvre sur l'ensemble du territoire à cette échéance.

Il faudra également engager l'élargissement de la compétence "eaux pluviales" pour le 1er janvier 2020.

Par ailleurs, durant la période 2018-2019, il sera établi un état des lieux des ouvrages communaux qui seraient concernés par la compétence « pluvial ». Il y aura lieu de définir les éléments financiers à mettre en place à la PPI.

5.15. Les projets transversaux

Le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics (SDAASP)

Les services concernés sont ceux du quotidien, qu'ils soient marchands ou non.

Ce schéma fait le lien avec les politiques communautaires et des actions engagées comme la politique locale du commerce, le numérique, la santé ou les mobilités. Les actions développées dans ce schéma donnent des perspectives d'accompagnement potentiel pour aider à un maillage d'usages répondant aux publics, et à leurs besoins actuels modernes.

Il est proposé d'engager sur 2018 un travail de définition des priorités sur le territoire, avec l'accompagnement du Département.

Le Plan du Corps de Rue Simplifié (PCRS)

L'objectif du PCRS à très grande échelle est de constituer le socle commun topographique minimal de base pour répondre aux exigences de la réforme dite « anti-endommagement » portant sur les travaux à proximité des réseaux.

Le SIEML, pilote du projet, sollicite les neufs EPCI de Maine et Loire dont la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire à hauteur de 63 225 € pendant 10 ans afin de participer au financement du PCRS.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

L'objectif final est la lutte contre le changement climatique, mais il est aussi une opportunité à saisir pour construire avec l'ensemble des acteurs un projet de territoire et développer de nouvelles ressources financières et ainsi créer des emplois et améliorer la qualité de vie des habitants.

Pour un PCAET ambitieux, la communauté d'Agglomération s'engage dans une démarche Cit'ergie en partenariat avec la Ville de Saumur. Cette démarche, proposée par l'ADEME est un outil de management qui permet à la collectivité de bâtir ou de renforcer sa politique énergie-climat dans un processus d'amélioration continue. L'ADEME propose à cet effet l'accompagnement pour cette action d'un conseiller Cit'ergie, formé et agréé. Dans cette opération, la Communauté d'Agglomération recevra également le soutien du SIEML.

6. L'optimisation des ressources de la Communauté d'agglomération

6.1. Neutraliser les variations de pression fiscale par l'attribution de compensation

La création du nouvel EPCI entraînerait sans correction, une perte de produit fiscal (1 M€) et une variation des cotisations des contribuables (changement des taux communautaires, harmonisation des politiques d'abattement communautaire, la suppression de la correction des abattements, ...).

Il a donc été proposé la neutralisation de la variation des taux consolidés qui repose sur le principe suivant : lorsque le taux intercommunal varie en plus ou en moins sur un territoire (ancien EPCI), il est compensé par une diminution ou une augmentation de l'attribution de compensation versée par le nouvel EPCI aux communes concernées ; la commune peut alors augmenter (diminuer) dans des proportions équivalentes les taux communaux.

Ce schéma a permis de garantir un produit fiscal (net de la variation d'attribution de compensation) équivalent avant et après le changement de périmètre tout en maintenant l'impact fiscal sur les ménages.

6.2. Poursuivre la maîtrise des charges, notamment en matière de personnel

Il est ainsi proposé de poursuivre la vigilance en optimisant les moyens humains et financiers aujourd'hui disponibles, notamment en matière de ressources humaines.

La politique RH reposera sur les axes suivants :

- S'appuyer sur les moyens existants, qu'ils soient issus des anciennes communautés, des communes ou des syndicats ;
- Harmoniser les régimes indemnitaires en mettant en place le RIFSEEP avant la fin de l'année 2018 ;
- Harmoniser les temps de travail s'appliquant aux personnels en respectant le cadre légal ;
- Harmoniser les avantages sociaux s'appliquant au personnel de la communauté d'agglomération ;
- Mettre en place un plan de formation intercommunal.

Les orientations budgétaires 2018 relatives aux dépenses de personnel de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire tiendront compte :

- d'un GVT (glissement vieillissement technicité) de 1,5 % (avancement normal des carrières) ;
- de l'intégration des conséquences de la création à compter du 1^{er} janvier 2018 d'un service commun « achats et marchés publics » et d'un service commun « courrier » en lien avec la Ville de Saumur. Les agents des

services achats, marchés publics et courrier employés par la Ville de Saumur et remplissant en totalité leurs fonctions dans le service mis en commun sont transférés à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire. (7 postes à temps complet). Une partie du coût de ces agents sera refacturée à la Ville de Saumur sur la base de clés de répartition préalablement fixées ;

- du décompte sur une année complète (6 mois de plus par rapport à 2017) des agents ayant intégrés la Communauté d'agglomération à la fin de la DSP du centre aquatique de Doué en Anjou et d'un agent suite à la fin de la DSP de gestion des aires d'accueil des gens du voyage du secteur de Longué ;
- du passage à temps complet d'un poste occupé par un agent SSIAP exerçant ses fonctions au sein de la Direction des Affaires Culturelles (Dôme) ;
- de la prise en charge de 15 agents relevant des grades d'Ingénieur, de techniciens, d'agents de maîtrise, d'agents administratifs ou techniques dans la cadre de la prise de compétence « eau et assainissement » à compter du 1er janvier 2018. La création de 3 emplois supplémentaires nécessaires au fonctionnement du service a été actée et intégrée. 21,26 équivalent temps plein étaient aujourd'hui dédiés à ces compétences dans toutes les communes concernées ;
- de la création d'un emploi de chargé de mission catégorie A Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) à temps complet sur 2018 étant précisé qu'une partie de la rémunération de cet agent sera prise en charge par le FEDER et l'ADEME dans le cadre du subventionnement de ce dispositif ;
- de 2 agents de la Ville de Saumur ayant quitté dans l'année la Direction mutualisée des Ressources Humaines. En effet, c'est à la Communauté d'agglomération qu'il revient de les remplacer étant entendu que ces 2 postes font aussi l'objet d'une refacturation partielle à la Ville de Saumur dans le cadre de la convention de service mutualisé ;
- de la création d'un service mutualisé sur l'ensemble du territoire, de médecine préventive du travail sur 9 mois (un collaborateur médecin à 80%, une infirmière à 80 % et un secrétariat à mi-temps). A noter que ce service, s'il était créé, serait aussi refacturé aux collectivités souhaitant adhérer à cette mission ;
- de la création pour un an d'un poste en renfort de chargé de mission « PLUI » ;
- d'un recrutement pour un an d'un poste de technicien « bâtiment » au sein de la Direction des Grands équipements afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail de ce service ;
- de 3 postes de « Direction » à la Direction des Affaires Culturelles supprimés (agents partis) du fait du redéploiement des missions sur d'autres agents de la Direction ;
- d'un renfort ponctuel d'un technicien spécialisé à 35 % environ au sein de la Direction des politiques sportives afin de pouvoir travailler sur la mise en œuvre du projet de la Communauté d'agglomération sur le domaine du « Sport Santé » ;
- du recrutement de 5 apprentis dans les différents services communautaires ;
- d'une enveloppe prévisionnelle de 100 000 € permettant de mener à bien dans l'année, l'harmonisation des dispositifs pré existants dans les services sur l'action sociale (notamment les participations « Mutuelles » 25 000 €), et pour l'harmonisation des régimes indemnitaires pré existants en y intégrant le nouveau RIFSEEP (75 000 €).

Sachant que ces ouvertures de postes se répartissent entre le budget principal et les budgets annexes.

Les dépenses ressources humaines du budget principal sont estimées à 9 140 000 € en 2018 comparé à 7 430 000 €.

La part des recettes liées à l'ensemble des dépenses de personnel devra être affinée pour le vote du budget.

Sur le chapitre 011, les crédits inscrits pour le personnel intègrent notamment 70 000 € de formation pour les agents (dont plus de la moitié sont des formations obligatoires pour l'exercice des fonctions), des prestations d'études notamment sur la mise en place du RIFSEEP et le diagnostic obligatoire sur les risques psycho-sociaux.

L'adhésion pour la 1ère fois en 2018 de la Communauté d'agglomération au Comité National d'Action Sociale (en remplacement du GAS) est aussi prévue.

6.3. Mener une politique d'investissement ambitieuse

Il est proposé de maintenir un montant d'investissements conséquent pour que la communauté d'agglomération Saumur val de Loire joue son rôle structurant pour le territoire, améliore le niveau de service dans les communes, mais aussi pour la vitalité du tissu économique local, en programmant les chantiers à entreprendre :

- sur les zones économiques
- sur les infrastructures existantes
- en planifiant les installations nouvelles
- en accompagnant les investissements structurants des communes via le Contrat Territoire Région

Il sera nécessaire de faire preuve de discernement sur les projets d'investissements, en particulier sur ceux qui pèseront en charges de fonctionnement ultérieures.

6.4. Construire les relations financières entre les communes et l'Agglomération

Le travail de la C.L.E.C.T

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour principale mission de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et intercommunalité (communauté ou métropole) ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU). Bien qu'elle ne définisse pas les attributions de compensation, tâche qui revient aux exécutifs locaux (conseils communautaire et municipaux), la CLECT contribue à garantir l'équité financière entre les communes et la communauté en apportant transparence et neutralité des données financières.

Dans le cadre des rétrocessions et des transferts de compétences issus de la fusion, la CLECT a procédé à l'évaluation des charges transférées, afin de faire adopter dans le délai de 9 mois à compter du 1er/01/2017 le rapport de la C.L.E.C.T.

Ce dernier, adopté le 21 septembre 2017 à l'unanimité des membres de la commission moins 2 abstentions, a évalué les charges transférées selon l'article L1609 nonies C et proposé la mise en œuvre d'un régime dérogatoire pour le calcul des attributions de compensation.

En effet, il convenait de déroger aux règles de droit commun de l'évaluation des charges pour déterminer l'attribution de compensation afin d'assurer une neutralité budgétaire pour les communes et la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Ces attributions de compensation feront l'objet d'une analyse à la lecture des comptes administratifs 2017.

Ce sont 10 746 587 € d'attribution de compensation qui seront versées aux communes en 2018.

L'élaboration d'un pacte fiscal et financier de solidarité

Installée dans un périmètre élargi, avec de nouvelles compétences, la communauté va devoir revisiter sa stratégie en matière de mutualisation et de solidarité. La conclusion d'un pacte fiscal et financier de solidarité constitue, à ce titre, un atout déterminant. En l'absence d'une forte dynamique de croissance des recettes, le pacte financier et fiscal de solidarité sera conduit à reconsidérer le partage du stock des ressources pour financer le projet de territoire.

C'est à travers ce pacte que plusieurs outils pourraient être actionnés et devront faire l'objet d'un consensus :

- des fonds de concours ;
- des dotations de solidarité ;
- une répartition différenciée du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) ;
- une politique d'abattements pour la fiscalité ménages ;
- une politique de répartition de la fiscalité future ;
- ...

Il pourra notamment être pris en compte, dans les arbitrages, les charges de centralité, le nombre de logement sociaux, le revenu par habitant, le potentiel financier = (taux moyen d'imposition de la strate*bases de la collectivité)+DGF, ...

Tout en gardant à l'esprit que la première priorité est de garantir un fonctionnement optimisé et des investissements dynamiques pour la communauté d'agglomération.

Conclusion

Le débat d'orientations budgétaires, s'il a pour objet de présenter les perspectives financières de notre collectivité et d'afficher les engagements pluriannuels, liés aux politiques conduites et aux investissements programmés, c'est aussi un moment de dialogue et d'échanges pour aborder le budget 2018 qui fera l'objet d'un vote lors du Conseil Communautaire du 8 février prochain.

Ce débat c'est aussi un moment dont nous pouvons disposer pour mettre en oeuvre notre projet de territoire qui sera présenté le 25 janvier prochain. Au cours des 2 séminaires de réflexion, c'est la vision d'un territoire dynamique, un territoire attractif que nous avons partagé, avec en corollaire un développement durable pour un environnement préservé et un aménagement équilibré.

Alors que la reprise économique se confirme aussi sur le périmètre de notre agglomération - pour preuve : 1 millier d'offres d'emploi supplémentaires proposées en 2017 par rapport à 2016 - le budget 2018 soutiendra ce développement en accompagnant les entreprises pour leurs investissements immobiliers et leurs programmes de Recherche - Développement ainsi que l'installation de start-up. Soutenir l'économie, c'est participer à la création d'emplois, cela passe aussi par des actions de formation.

Nous savons que les moyens mobilisables reposent sur le dynamisme des bases fiscales, en particulier celles liées au développement économique, 1ère compétence affichée de notre communauté d'agglomération. Nous devons optimiser nos moyens en nous appuyant sur la qualité et la réactivité de nos services.

Dès le début de cette année 2018, nous aurons à travailler au pacte fiscal et financier de solidarité pour que vivent et prospèrent communes et agglomération pour apporter services et qualité de vie à nos concitoyens.

Mais au delà des moyens et des projets, nous devons faire partager, aux élu(e)s déjà et aux 100 000 habitants de notre Communauté d'Agglomération «Saumur Val de Loire» le sentiment que nous appartenons à une même communauté de destin, tant humain qu'économique.

Après avoir ainsi défini les grandes directions de la politique budgétaire de la Collectivité et après le débat qui s'en est suivi, Monsieur le Président rappelle que le vote du budget devrait intervenir le 8 février 2018.

Date de transmission en sous-préfecture :

Pour Extrait Conforme,
Le Président de la Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire

Date de réception en sous-préfecture

Insertion au RAA du 4ème trimestre 2017



Jean-Michel MARCHAND

Matière de l'acte	7 – finances locales	7.10 Divers
-------------------	----------------------	-------------

En vertu de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative « Sauf en matière de travaux publics, la juridiction ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision attaquée »

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20171214-2017-294DCann2-
AU
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017



Le Président

Rapport sur l'égalité hommes / femmes au sein des services communautaires

DRH / VT – le 1^{er} décembre 2017

La loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes dispose que les collectivités territoriales et leurs établissements publics doivent mettre en œuvre au sein de leurs services, une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

En outre par décret du 24 juin 2015 portant sur le même sujet, il est dorénavant demandé aux EPCI à fiscalité propre de présenter au Conseil Communautaire un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire. Ce rapport doit notamment faire état de la politique de ressources humaines de l'EPCI.

A cet effet, le rapport doit présenter des données relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, à la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et à la lutte contre toute forme de harcèlement.

Le présent rapport prendra donc appui sur ces différents points.

1° - Données générales sur la répartition des effectifs hommes / femmes au sein des services de la CASLD

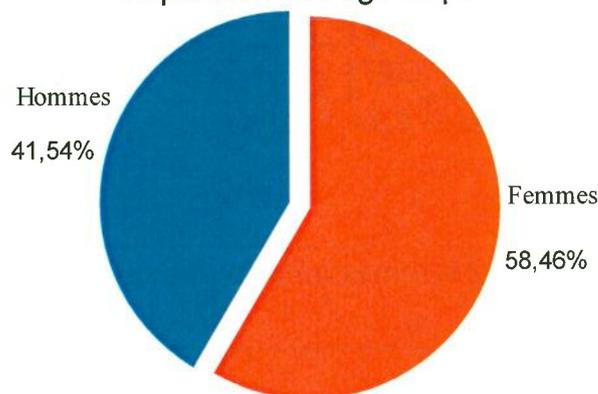
Nombre d'emplois permanents au 31/10/17 : 195 agents (hors contrats aidés)

Pour information, au 29/02/2016 (date du dernier rapport sur l'égalité hommes / femmes), la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement comptait 138 agents.

Entre 2016 et 2017, les faits suivants ont généré cette augmentation du nombre d'emplois permanents :

- fusion des 5 EPCI pré existants
- mise en place du service commun informatique
- intégration de 12 agents issus de la fin de la Délégation de service public de la piscine de Doué en Anjou
- intégration de compétences nouvelles ou mise en œuvre de nouveaux modes de fonctionnement (ex : politique sociale , transports, politiques sportives...)
- augmentation du nombre d'agents affectés à la compétence Gens du voyage, etc...

Répartition des agents par sexe



La CA SVL emploie aujourd'hui plus de femmes que d'hommes au global, au sein de ses services. Cette situation avait déjà été constatée lors du dernier rapport sur l'égalité hommes / femmes rédigé en 2016 (55,8 % de femmes en 2016). La tendance à la féminisation des services s'accroît donc au fil du temps.

Il est à noter que les services qui employaient le plus d'effectifs exclusivement masculins dans l'ex Communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, avaient été mis à disposition et/ou détachés auprès des SPL aggro bus, aggro propreté ou de la SAUR.

Répartition des effectifs par tranches d'âge et par sexe

Tranches d'âges	Nbre d'agents	Nbre de femmes	Nbre d'hommes
De 20 à 29 ans	18	12	6
De 30 à 39 ans	58	33	25
De 40 à 49 ans	69	43	26
De 50 à 55 ans	25	10	15
De 56 à 59 ans	18	12	6
60 ans et plus	7	4	3
Total	195	114	81

La majorité des effectifs de la CA SVL se situe dans la tranche d'âge 30 / 49 ans, ce qui est une donnée plutôt favorable pour la Communauté d'agglomération par rapport aux moyennes des collectivités ; ce sont aussi sur ces tranches d'âge que se sont ajoutés les effectifs nouveaux par rapport à la situation de l'ex CA Saumur Loire Développement.

Sur ces tranches d'âge de 30 à 49 ans, les femmes sont assez largement majoritaires alors qu'au-delà de 50 ans, une égalité des effectifs d'hommes et de femmes est constatée.

Répartition par catégorie hiérarchique (postes permanents hors contrats aidés)

Sexe de l'agent	A		B		C		Total
Féminin	18	15,79%	35	30,70%	61	53,51%	114
Masculin	23	28,40%	22	27,16%	36	44,44%	81
Total	41	21,03%	57	29,23%	97	49,74%	195

Analyse : Si les effectifs globaux sont majoritairement composés de femmes, les postes de catégorie A sont eux majoritairement occupés par des hommes, le pourcentage constaté constituant une aggravation de la situation antérieure de l'ex Communauté d'agglomération SLD.

Les femmes sont plus présentes dans les catégories de postes d'exécution. Toutefois, et pour rappel à nouveau, les effectifs masculins à forte dominante d'exécution ont été détachés il y a plusieurs années auprès de satellites de la Communauté.

A noter aussi la forte proportion des postes de catégorie A et B en comparaison d'autres collectivités. Cela est notamment dû aux compétences exercées par l'agglomération qui requièrent plutôt des postes d'expertise.

2° - Données relatives au recrutement au sein des services de la Communauté d'agglomération (pas de comparatif possible avec les années antérieures)

Au cours de l'année 2016, hors remplacements ou renforts ponctuels, la CA SVL a recruté :

- en catégorie C : 9 femmes et 1 homme
- en catégorie B : 2 femmes et 4 hommes
- en catégorie A : 2 femmes et 0 homme.

Il sera possible de comparer l'évolution de ces données dans les prochains rapports sur l'égalité hommes femmes dans les années à venir.

La CA SVL paraît plus attractive pour les femmes en catégorie C et A compte tenu notamment du fait que les recrutements en catégorie B portaient surtout sur le grade de technicien toujours très occupé par des hommes. Il est toutefois aussi réel que le milieu des collectivités est appréhendé comme « facilitateur » pour l'adaptation des temps travaillés aux contraintes familiales qui continuent d'être majoritairement assurées par les femmes.

On peut aussi vérifier au travers de ces chiffres que la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ne met en œuvre aucune mesure de discrimination au recrutement entre le sexe des candidats.

Il est à noter que le comité de direction est composé de : 1 Directeur Général des Services, 1 directeur adjoint, 4 directrices et 3 directeurs : comité de direction presque paritaire.

3° - Données relatives au temps de travail

Le tableau suivant présente la répartition des temps de travail par sexe au sein de l'EPCI. A noter que les temps partiels (TP) sont des temps choisis par les agents, alors que les temps non complets (TNC) sont imposés par la collectivité en fonction des besoins effectifs des services.

Dans les 2 cas, **les effectifs concernés par les temps inférieurs au temps complet sont pour la majorité des cas, des femmes.**

Sur les temps partiels choisis, il apparaît là aussi clairement que les agents féminins continuent d'assurer les besoins de la vie familiale en réduisant leur temps de travail et en mettant leur « carrière professionnelle » un peu en retrait.

Les seuls hommes à temps partiel le sont, soit pour raison médicale, soit pour fonctions électives.

Sexe de l'agent	Temps Complet	TP 50%	TP 60%	TP 70%	TP 80%	TP 90%	TNC 10 H par Semaine	TNC 11.42/35 ème	TNC 15.33/35 ème	TNC 15h30/35 ème	TNC 20 H par Semaine	TNC 23.25/35 ème	TNC 24h par semaine	TNC 28 H par Semaine (80%)	TNC 32 H par Semaine	TNC 24,5h par semaine (70%)	Total	
Feminin	96	1		2	4	3	1	1		1		1		1		2	1	114
Masculin	75	1	1						1		1		1	1				81

La répartition des temps de travail par catégorie hiérarchique

Sexe de l'agent	Type de temps	A	B	C
Féminin	Temps Complet	17	30	49
	Temps Partiel 70%		1	1
	Temps Partiel 90%		1	2
	Tps partiel de droit 50%			1
	Tps partiel de droit 80 %	1	2	1
	TNC 10 H par Semaine			1
	TNC 11.42/35ème (11h25 m			1
	TNC 15h30/semaine			1
	TNC 23.25/35ème (23h15 m			1
	TNC 28 H par Semaine(80%)		1	
	TNC 32 H par Semaine			2
	TNC 24 H 30 par Semaine (70%)			1
	Total féminin		18	35
Masculin	Temps Complet	22	21	32
	Temps Partiel 50%			1
	Temps partiel 60%	1		
	TNC 15.33/35ème		1	
	TNC 20 H par Semaine			1
	TNC 24h hebdo			1
	TNC 28 H par Semaine(80%)			1
Total masculin		23	22	36
Total		41	57	97

Les chiffres de ce tableau confirment les données précédentes notamment sur le nombre de femmes plus important qui exerce des activités sur un temps incomplet de travail. On constate aussi cette fois que les temps incomplets sont le plus souvent imposés à des agents d'exécution en entretien ou sur des postes administratifs (catégorie C).

En résumé, les temps non complets et temps partiels sont principalement exercés par des femmes en catégorie C.

4° - Données relatives à la rémunération du personnel

MOYENNE du salaire brut mensuel en euros par filière (base septembre 2017) pour les agents à temps complet (hors supplément familial de traitement et Nouvelles Bonifications Indiciaires liées aux fonctions exercées).

Sexe de l'agent	Filière Sportive	Administrative	Animation	Culturelle	Technique	Moyenne
Féminin	2 063,97	2 228,63	1 743,55	2 194,14	1 964,44	2 117,08
Masculin	2 177,14	3 351,59	2 018,38	2 536,96	1 938,21	2 308,40
Total	2 136,72	2 505,30	1 926,77	2 262,70	1 947,81	2 201,13

Hormis sur la filière technique, les agents féminins de toutes les autres filières bénéficient d'un salaire inférieur à leur collègues masculins. S'agissant d'agents publics, plusieurs explications sont notamment à l'origine de cette situation :

- des carrières moins dynamiques chez les femmes que chez les hommes compte tenu de leurs absences pour maternité ou congés parentaux,
- des régimes indemnitaires souvent moins élevés pour les femmes malgré un taux d'emploi en catégorie A et B supérieur pour les femmes dans la collectivité.

La forte différence constatée sur la filière administrative est notamment due au niveau des postes occupés par les hommes dans la collectivité, et aussi à leur âge et à leur ancienneté dans la fonction publique territoriale. Ce point devra faire l'objet d'une étude plus approfondie.

MOYENNE du salaire brut mensuel en euros par catégorie (base septembre 2017) pour les agents à temps complet (hors supplément familial de traitement et Nouvelles Bonifications Indiciaires liées aux fonctions)

Sexe de l'agent	A	B	C	Moyenne
Féminin	2 859,51	2 220,06	1 839,67	2 117,08
Masculin	3 308,72	2 112,53	1 766,16	2 308,40
Total	3 112,91	2 175,78	1 810,08	2 201,13

Les agents en catégorie A masculins sont globalement bien mieux rémunérés que leurs collègues féminines. Cela tient notamment aux indices des filières sur lesquels les agents sont recrutés (un grade d'attaché territorial par tradition plus féminin, est moins bien rémunéré que le grade d'Ingénieur, de même niveau de responsabilité mais typiquement masculin).

Par contre, les femmes sont légèrement plus rémunérées que les hommes en catégories B et C.

5° - Données relatives à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle

La Communauté d'agglomération accepte systématiquement d'accorder les temps partiels sur autorisation à toutes les femmes qui le souhaitent (aucune demande masculine à ce jour).

En outre, dans le cadre du Protocole actuel de gestion du temps travaillé de la communauté, les agents disposent de la possibilité de travailler à temps complet sur 4 jours et demi en fonction des besoins du service (cela permet aux femmes notamment de libérer leur mercredi complet ou après-midi). Si ce Protocole doit faire l'objet d'une refonte dans les mois qui viennent, la Communauté d'agglomération sera toutefois vigilante à maintenir la souplesse nécessaire pour garantir le respect de l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

Plusieurs services de la Communauté d'agglomération travaillent en horaires et jours décalés par rapport aux horaires habituels de travail. Il s'agit d'une part des services des centres aquatiques (travail régulier les samedis et dimanches, ponctuel en soirée), et d'autre part des services du Théâtre « Le Dôme » (travail en soirées et en Week-end).

Dans les centres aquatiques, aucune disposition particulière n'est prise pour favoriser l'un ou l'autre des 2 sexes dans la répartition des jours à travailler le week-end.

Au théâtre, l'ensemble des équipes, hommes et femmes confondus, sont sollicités de la même manière pour assurer les services liés aux spectacles en soirée ou en WE. A noter que l'équipe des techniciens, appelés à assister le montage et les répétitions, ainsi qu'à rester le plus tard dans la nuit après les spectacles, n'est aujourd'hui constituée que d'hommes dans la tranche d'âge 20 / 39 ans principalement.

6° - Données relatives à la prévention de toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et à la lutte contre toute forme de harcèlement

La Direction générale et la Direction des Ressources Humaines de la CASVL sont particulièrement mobilisés sur la prévention des violences quelles qu'elles soient. La CASVL dispose :

- d'un assistant social du travail à raison de 2 permanences par mois, qui reçoit les agents qui le souhaitent de manière anonyme et travaille en relation étroite avec la DRH,

- des services d'un psychologue du travail en vacation quand son intervention est nécessaire,
- d'un service de santé au travail intégré à la Direction des ressources humaines constitué d'un agent spécialisé sur ces sujets et d'une conseillère en prévention.

En cas de signalement d'une situation difficile, quel que soit l'interlocuteur qui reçoit cette information, tous les moyens disponibles peuvent donc être mis en marche.

Sur le plan de la Médecine de prévention (médecine du travail), la Convention qui liait la Communauté d'agglomération à l'Hôpital de Saumur a été dénoncée en 2017, plus aucun médecin du travail n'étant à même d'assurer ce service dans cet établissement.

Après avoir recherché de nombreuses pistes avec d'autres services de médecine préventive existant localement, la DRH a finalement fait paraître il y a quelques semaines, une offre de recrutement d'un collaborateur médecin ou d'un médecin de prévention, la Communauté d'agglomération ayant décidé de porter le projet de création d'un service commun de médecine du travail pour l'ensemble du territoire.

En outre, la CA SVL, en partenariat avec la Ville de Saumur, lancera prochainement une étude diagnostic sur les risques psycho-sociaux (RPS) ; ce diagnostic devra permettre de déceler d'éventuelles faiblesses ou points de vigilance dans l'organisation des services, de mettre en œuvre un programme d'actions et de prévention des RPS en général, actions qui seront régulièrement évaluées ; le tout est prévu pour se dérouler en lien étroit avec les élus et agents représentants du personnel au CHSCT.

A noter enfin que tous les agents membres du CHSCT recevront à l'occasion de ce diagnostic, une formation leur permettant d'appréhender et de repérer tous les aspects de ce que recouvrent les RPS (afin qu'ils puissent être particulièrement à l'écoute de leurs collègues, notamment sur les violences sur le lieu de travail et sur l'appréhension de la notion de harcèlement).

Accusé de réception en préfecture
049-200071876-20171214-2017-294DCann1-
AU
Date de télétransmission : 27/12/2017
Date de réception préfecture : 27/12/2017

Vu pour être annexé à la délibération
2017- 294 DC
Conseil Communautaire
du 14 décembre 2017




Le Président

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2017





Préambule

Les collectivités de plus de 50 000 habitants doivent rédiger un rapport sur la situation en matière de développement durable, en application de l'article 255 de la Loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi dite « Grenelle II »).

Ce document, présenté annuellement lors du Débat d'Orientation Budgétaire, permet de rendre compte des politiques publiques, des programmes et actions menés par la collectivité au regard des principes et des finalités du développement durable.

Compte tenu de la naissance de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire au 1^{er} janvier 2017, le rapport de développement durable 2016 a été présenté lors du Débat d'orientations budgétaires du 23 mars 2017. Le DOB pour l'année 2018 sera présenté le 14 décembre 2017. Au vu des délais courts entre les deux DOB, le rapport de développement durable reprend uniquement les actions portées par la nouvelle Communauté d'agglomération et présente les perspectives pour l'année 2018.

Le territoire Saumur Val de Loire s'est engagé dans une démarche de Développement Durable depuis de nombreuses années. Si ce terme devient générique, il reflète néanmoins une intégration des piliers environnementaux, sociaux et économiques dans les actions des politiques publiques avec pour principal objectif de garantir la qualité de vie et des ressources pour les générations présentes et futures.

Jean-Michel MARCHAND
Président de la Communauté
d'Agglomération Saumur Val de Loire,

Sommaire

PARTIE 1 CONTEXTE DU RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	4
LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	4
CADRE REGLEMENTAIRE.....	4
CONTEXTE DE REDACTION DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	5
PARTIE 2 POLITIQUES COMMUNAUTAIRES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	6
UN PROJET DE TERRITOIRE, UNE APPROCHE TRANSVERSALE.....	6
Plan Climat Air Énergie Territorial.....	6
Le SCoT Grand Saumurois.....	6
L'urbanisme durable.....	6
Mobilisation des acteurs.....	7
LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	7
Prévention des risques.....	7
Énergies renouvelables.....	8
Amélioration énergétique de l'Habitat.....	8
Mobilité durable.....	9
PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES.....	11
Gestion de la ressource en eau.....	11
Gestion quantitative de la ressource en eau.....	15
Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.....	15
Gestion des déchets.....	16
DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES.....	17
Mobilisation des acteurs du territoire et sensibilisation.....	17
Tourisme durable.....	19
Développement économique.....	19
COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS.....	20
Cohésion géographique territoriale.....	20
Favoriser l'accès au logement pour tous.....	20
Mixité sociale.....	22
Économie sociale et solidaire.....	25
ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS.....	26
Le cadre de vie.....	26
Activités économiques et emploi.....	26
Développer l'accès au Très Haut Débit.....	28
Accessibilité des personnes à mobilité réduite.....	28
Accès aux activités culturelles et de loisirs.....	29
PARTIE 3 LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE FONCTIONNEMENT DE LA COLLECTIVITÉ.....	32
La continuité du service public en cas d'inondation.....	32
Les Marchés Publics.....	32
La gestion du patrimoine de la collectivité.....	32
La gestion des frais de la collectivité.....	33
Mutualisé les actions culturelles.....	33
PARTIE 4 LES PERSPECTIVES 2018.....	35

Partie 1 Contexte du rapport sur la situation en matière de Développement Durable

LE DEVELOPPEMENT DURABLE

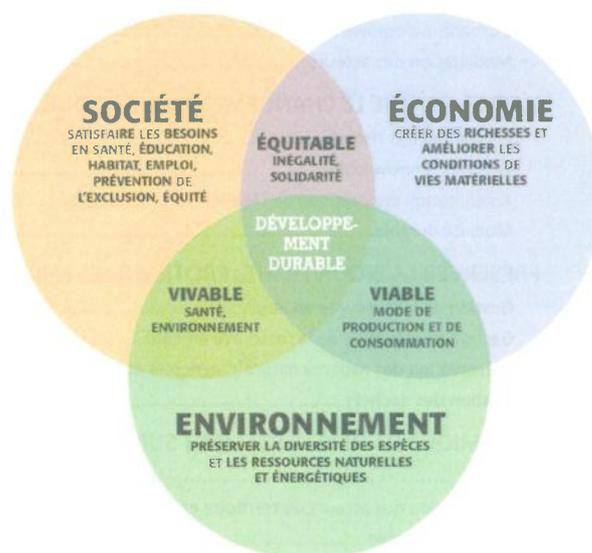
C'est en 1987, lors de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, et la présentation du rapport Brundtland, qu'une définition est donnée pour le terme « développement durable ».

Le développement durable est un principe de développement qui a pour vocation de « *répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs* » (Mme Gro Harlem Brundtland, dans le rapport *Our Common Future*, 1987).

Ce principe s'appuie sur trois piliers interdépendants :

- la préservation de l'environnement,
- la cohésion et l'équité sociale,
- le développement économique.

La finalité du développement durable est de trouver un équilibre entre ces 3 piliers pour qu'à terme il soit économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement tolérable.



CADRE REGLEMENTAIRE

Afin de répondre aux exigences de l'article 255 de la loi du 12 Juillet 2010 (loi Grenelle II), il est prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50 000 habitants d'élaborer un **rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable**.

Ce rapport doit être présenté par l'organe délibérant **préalablement aux débats sur le projet de budget**. Le rapport prend en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées au paragraphe III de l'article L. 110-1 du code de l'environnement.

Il comporte deux parties :

- l'une consacrée aux politiques territoriales
- l'autre aux pratiques et activités internes à la collectivité

Ce bilan doit également comporter une analyse des modes d'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des actions, des politiques publiques et des programmes menés par la collectivité. Cette analyse qui peut être élaborée à partir du « cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et d'agendas 21 locaux ».

CONTEXTE DE REDACTION DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le changement climatique provoqué par l'accumulation dans l'atmosphère de gaz à effet de serre du fait d'émissions croissantes dues aux activités de l'homme, les pollutions de l'air, des sols, des eaux continentales et marines, la perte de biodiversité due à l'action anthropique, l'appauvrissement des ressources naturelles, la croissance des inégalités, génératrice d'exclusion et d'instabilité, sont autant de constat de la nécessité d'engager une démarche de développement durable.

Ces enjeux peuvent et doivent être traités, en partie, au niveau des territoires et des autorités qui les administrent. C'est notamment à travers l'adoption et la mise en œuvre de projets de développement territorial durable que ces derniers peuvent s'engager dans une démarche d'amélioration continue de la gestion des ressources.

Le rapport a pour objet d'analyser les impacts de chacune des actions politiques, programmes sur l'ensemble des finalités du développement durable :

- **Lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère,**
- **Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources,**
- **Permettre l'épanouissement de tous les êtres humains,**
- **Assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations,**
- **Fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.**

Chacune de ces finalités est transversale aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques, «piliers» du développement durable. Elles sont interdépendantes et doivent être poursuivies de front.

Le développement durable local a pour objectif d'obtenir une réponse concomitante aux enjeux locaux et globaux. Cette réponse simultanée s'appuie sur une vision partagée de l'avenir du territoire et de ses habitants.

Partie 2 Politiques communautaires en matière de Développement Durable

UN PROJET DE TERRITOIRE, UNE APPROCHE TRANSVERSALE

Plan Climat Air Énergie Territorial

Une démarche d'Agenda 21 a été initiée en 2010 sur le territoire Saumurois et un Agenda 21 a été adopté en 2016 sur le territoire Douessin. Ainsi, une large concertation des acteurs et une implication des citoyens a été menée, dans le but de définir une stratégie et des programmes d'actions de développement durable.

Cette démarche de prospective territoriale a été reprise par le biais du Plan Climat Énergie Territorial (PCET) adopté en Conseil Communautaire Saumur Loire Développement en septembre 2013.

Désormais, le nouveau territoire Saumur Val de Loire a l'obligation d'élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Ce document cadre a pour finalité la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. C'est une belle opportunité à saisir pour construire avec l'ensemble des acteurs du territoire un projet commun.

Cela implique donc un travail transversal qui a déjà commencé avec la mise en place d'une nouvelle organisation des services. Une Direction de l'environnement et des grands équipements a été créée et un service environnement constitué. Ce dernier rassemble 4 unités (gestion des déchets, prévention des risques naturels et technologiques, gestion des milieux aquatiques et biodiversité, développement durable et transition énergétique). Le rôle de ce service va être de coordonner les actions de développement durable existantes sur le territoire et d'impulser de nouveaux projets.

Le SCoT Grand Saumurois

En parallèle de cette démarche de développement durable, un travail prospectif a été porté par le Syndicat Mixte du Grand Saumurois dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Le comité syndical a arrêté le projet du SCoT en juin 2016. L'enquête publique s'est tenue du 17/10 au 18/11/2016.

Le SCoT a été approuvé le 23 mars 2017.

L'urbanisme durable

Prise de compétence Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Depuis le 1er janvier 2016, la communauté d'agglomération est compétente pour élaborer les PLU et autres documents d'urbanisme en tenant lieu.

Qu'il soit à l'échelle d'une commune ou d'une intercommunalité, le PLU est le principal document de planification de l'urbanisme. Il exprime les intentions générales de la collectivité quant à l'évolution de son territoire, notamment concernant la préservation des zones naturelles, agricoles et forestières. L'ensemble de ces documents d'urbanisme sont soumis à évaluation environnementale.

Le PLU est appelé à être mis en œuvre à l'échelle de toute la nouvelle communauté d'agglomération Saumur Val de Loire. Dans l'attente de l'élaboration de ce document intercommunal unique, le territoire

est doté de :

- 1 PLUi approuvé sur le secteur du Douessin
- 2 PLUi en cours d'élaboration sur les secteurs du Saumurois et du Longuéen.
- 2 PLU en cours d'élaboration sur le secteur du Gennois (Gennes et Tuffalun)

Promouvoir un cadre d'habitat plus durable

Dans le cadre du Contrat de territoire Habitat, en partenariat avec le Conseil Départemental, la Communauté d'Agglomération a proposé aux communes du territoire d'intégrer le concours « Habiter Autrement pour un urbanisme durable ».

Mobilisation des acteurs

Partenariat avec le Parc Naturel Loire Anjou Touraine

La Communauté d'Agglomération est partenaire et financeur du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine (PNR-LAT). Un travail collaboratif important est mené entre les différents services des deux structures. Suite à l'évolution territoriale de l'agglomération, un projet de convention partenariale est à l'étude.

Pôle de compétitivité « Végépolys »

Depuis sa création en 2005, la collectivité apporte son soutien financier au pôle de compétitivité mondial Végépolys dont la vocation est notamment de développer des projets innovants pour renforcer la compétitivité des entreprises dans le domaine du végétal spécialisé dans un souci de développement économique durable.

En 2017, la Communauté d'Agglomération a accordé une subvention de 7000 euros à la gouvernance de Végépolys, 10 000 euros à la plateforme technique Végépolys Innovation et a renouvelé son adhésion à la plateforme Plante et Cité.

LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les scénarios de projection du Groupement International d'Experts sur l'Évolution du Climat (GIEC) prévoient une augmentation de la température moyenne du territoire de 2,5°C à 3,5°C d'ici 2100, avec des conséquences déjà visibles sur les fonctionnements des écosystèmes, et donc des ressources. La brutalité des conséquences de ces événements naturels qui tendent à s'intensifier pose la question de la vulnérabilité du territoire Saumurois à ces changements inéluctables et irréversibles.

Prévention des risques

Le territoire Saumurois est fortement contraint par la présence de risques majeurs, principalement naturels. La collectivité s'est engagée dans une démarche volontaire de prévention des risques par l'accompagnement des communes dans l'organisation de la gestion de crise, le développement de la culture du risque auprès des citoyens, la réduction de la vulnérabilité aux inondations de l'habitat, des activités économiques et des services publics.

Les catastrophes naturelles qui tendent à devenir plus fréquentes et plus dévastatrices en raison du changement climatique, doivent être anticipées, et des mesures d'adaptation trouvées.

L'agglomération sera compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondation (GEMAPI) le 1^{er} janvier 2018. La collectivité a participé à l'élaboration d'une stratégie commune pour les bassins versants du Thouet, du Layon-Aubance-Louets, de l'Authion et de la Loire conformément à la doctrine validée dans le cadre du SDCI.

La participation à l'élaboration de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) permet d'assurer la cohérence de l'action locale à l'échelle du Territoire à Risque Important d'Inondation Angers – Val d'Authion – Saumur. La collectivité s'est engagée à mettre en place un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS). La réalisation de ces actions est soumise aux financements accordés dans le cadre d'une labellisation PAPI (Programme d'Action de Prévention des Inondations).

Concernant les risques liés aux cavités souterraines, la démarche cavité engagée en 2012 par la communauté d'agglomération se poursuit. Elle trouve écho dans le programme d'actions envisagé par le Plan National Cavité. Une contractualisation est envisagée avec l'État pour la mise en œuvre d'un Programme d'Action de Prévention du Risque Cavité (PAPRICA), qui structurera les orientations en la matière : inventaire, sécurisation, partage de la connaissance et valorisation.

Énergies renouvelables

La méthanisation

La station de traitement des eaux usées de Bellevue à Saint-Lambert-des-Levées (62 000 EH) traite à la fois les eaux usées des habitants et des industriels ou viticulteurs, soit environ 5 000 m³ d'effluents par jour. Les boues font l'objet d'un traitement pour l'instant unique en France appelé Théllys (nom de l'une des étapes du procédé). Le chauffage à haute température permet de mieux dégrader la matière organique donc d'avoir une meilleure production de méthane et une moindre quantité de boues (valorisées en épandage).

C'est la phase de dégradation de la matière organique et la production de biogaz qui permet l'alimentation de la chaudière vapeur et le chauffage des bâtiments soit 14 % de l'électricité consommée sur le site.

La valorisation énergétique des déchets

Les déchets (ordures ménagères, tout-venant de déchetteries et refus de tri de collecte sélective) sont acheminés et valorisés à l'unité de valorisation énergétique de Lasse.

Amélioration énergétique de l'Habitat

Accueillir et communiquer pour l'amélioration énergétique de l'habitat

La Communauté d'Agglomération met à disposition ses locaux une journée par mois, pour les permanences d'information et de conseil gratuits de l'Espace Info Énergie (association Alisée) sur les techniques d'énergie renouvelable et la maîtrise des énergies dans la construction et la rénovation. Une convention cadre d'actions 2017-2019 a été signée entre l'Agglomération et Alisée.

A noter en 2017 : une constance dans le volume des contacts et demandes de RDV en permanences suite aux différentes opérations de communication.

Nouvelles actions conduites en 2017 : Animation Traque aux Watts sur les communes de Longué-Jumelles et Allonnes dans le cadre du partenariat avec l'Espace Info Énergie 49 et 3 balades thermiques.

Subventionner les travaux d'amélioration énergétique de l'habitat

L'agglomération a défini des règles d'éco-conditionnalités des subventions aux opérations logement. Cette éco-conditionnalité prévaut pour l'ensemble des programmes financés, qu'ils relèvent du public ou du privé.

Depuis 2013, la modification du règlement des aides au logement pour les travaux d'amélioration thermique du parc social public intègre désormais une modulation de l'aide en fonction de l'importance du gain énergétique réalisé par la mise en œuvre des travaux. Cette mesure a été maintenue en 2017.

Les Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat

L'amélioration énergétique constitue une cible prioritaire constante dans tous les dispositifs opérationnels portés sur le territoire.

L'OPAH sur le longuéen s'est poursuivi jusqu'en 10/2017 (lancement le 01/10/2012)
78 projets d'amélioration énergétique financés (taux de réalisation au regard des objectifs (150%).
la cible énergétique représente en moyenne 59 % des contacts

Un nouveau projet destiné à revitaliser les centres villes « Dispositif Anjou cœur de Ville » a été lancé en septembre 2015 pour les communes de Saumur, de Montreuil Bellay et de Vivy. La commune de Fontevraud l'Abbaye a également été intégrée dans cette démarche poursuivie en 2016. L'objectif de ce projet est d'améliorer l'Habitat et reconstruire la ville sur la ville (limitant de la consommation foncière, connecter l'offre de logements aux services et équipements, traiter l'habitat dégradé en centre urbain).

Un deuxième appel à manifestation d'intérêt a été lancé en juin 2017 (3 nouvelles communes se sont portées candidates : Allonnes, Longué-Jumelles et Varennes sur Loire).

A noter également le lancement fin 2016 d'une OPAH RU (pour 6 ans) sur le territoire du Douessin en faveur de la revitalisation des centres bourgs pour laquelle la ville de Doué la Fontaine et la Communauté de Communes ont été retenus parmi 54 autres collectivités du territoire national suite à leur réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt.

L'Agglomération a repris le pilotage opérationnelle de ce dispositif.

Mobilité durable

Les réflexions autour de la mobilité, ainsi que l'organisation des réseaux de transport sont essentiels notamment en milieu rural tant en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre que de développement local.

La Communauté d'Agglomération a la **compétence transport** sur les 49 communes **depuis le 1er septembre 2017**. Une réflexion globale sur les déplacements devra être engagée à l'échelle de ces 49 communes.

Deux voitures électriques et deux vélos à assistance électrique ont été acquis par l'agglomération et mis à disposition du personnel de l'Agglomération pour les déplacements professionnels.

De plus, dans le cadre du renouvellement du parc de bus de la SPL « Saumur Agglobus », une réflexion est engagée pour acquérir des véhicules moins polluants.

Entretien et développement du réseau de sentiers de randonnée pédestre et VTT sur le territoire communautaire

La Communauté d'Agglomération de Saumur Val de Loire est chargée d'assurer, chaque année, l'entretien du balisage des circuits de randonnées et boucles équestres reconnus d'intérêt communautaire. Celle-ci confie d'ailleurs cette mission à des entreprises d'insertion.

32 circuits de randonnées pédestres

Afin d'harmoniser l'action communautaire à l'ensemble de la communauté d'agglomération et de définir une offre de randonnées qualitative à l'échelle du nouveau territoire, une mise à plat de tous les circuits de petites randonnées inscrits au PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraire de Petites Randonnées) a été effectuée pour l'ensemble des pratiques pédestre, équestre et VTT au cours de l'année 2017.

La Communauté d'Agglomération s'est attachée à intégrer cette offre de randonnées dans l'ensemble de l'offre touristique existante en matière d'itinérance (itinéraires automobiles, cyclables, équestres, de grande randonnée, fluvial, etc.). Des perspectives de développement ont également été proposées.

En 2017, afin d'assurer l'entretien des boucles cyclables dont elle a la charge, la communauté d'agglomération a mis en place un partenariat avec les communes traversées sur la base d'un fichier SIG dans lequel les balises sont géolocalisées.

Agir en faveur des « liaisons douces »

La Communauté d'Agglomération contribue à l'aménagement des itinéraires cyclables touristiques présents sur son territoire : La Loire à Vélo et la Vélofrancette (le Thouet à Vélo).

Un projet de raccordement de la V44 entre Cuon et Saumur (La Loire à Vélo) est projeté ainsi que le développement de boucles « en marguerite » sur les itinéraires existants.

Dans le cadre du projet d'itinéraire « Loire à Vélo souterraine », des études complémentaires ont été effectuées et le recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage est programmé.



L'étude concernant le schéma directeur cyclable pour le territoire communautaire a été validée en mai 2017. A l'issue, un service de location de vélo a été lancé le 1er juillet 2017 : AVAE.

33 vélos à assistance électrique ont été acquis par l'Agglomération et proposés à la location sur 9 communes du territoire (Allonnes, Brain-sur-Allonnes, Chacé, Distré, Montreuil-Bellay, Saumur, Varrains, Villebernier et Vivy) pour une phase d'expérimentation de 6 mois.

Une combinaison de pratique (vélo / bateau) est à l'étude sur la boucle saumuroise n° 1.

Encourager la mobilité

Une étude d'optimisation du réseau de transport en commun a été réalisée en 2016. Les éléments de cette étude seront la base de réflexion pour l'évolution de la desserte du territoire.

La Communauté d'Agglomération participe à la plateforme de mobilité régionale DESTINEO pour mettre aux habitants du territoire de trouver des solutions à leur problématique de mobilité.

La Communauté d'Agglomération de Saumur subventionne dans le cadre de l'insertion la plateforme mobilité départementale, qui accompagne les professionnels de l'accompagnement et propose des solutions mobilité aux personnes en recherche d'emploi.

Le réseau de transport en commun

Suite à l'agrandissement du territoire et la prise de compétence transport en septembre 2017, le réseau de transports est composé de :

- Nombre de lignes urbaines : 8,
- Nombre de lignes périurbaines : 12,
- Nombre de lignes scolaires : 77.

Développement du transport ferré de marchandises

Accompagnement technique de la Collectivité pour le démarrage de FRET ferroviaire sur la zone industrielle de Méron et favoriser le démarrage du feroutage. Le premier train de FRET (depuis 2008) a circulé le 20 novembre 2014 sur l'installation terminale embranchée de de Méron, Cette démarche va être pérennisée à la hauteur de cinq trains par semaine.

La Communauté d'Agglomération s'est par ailleurs engagée dans un programme de rénovation de 1,6 km de cette Installation Terminale Embranchée pour un montant de 520 00 € ht afin d'améliorer le niveau de service de cet équipement (remplacement des rails "doubles champignons" datant de 1940 par des rails "vignoles"). Les travaux ont été réceptionnés réceptionnés en mars 2017 et permettent d'améliorer le niveau de service de cette infrastructure de transport.

EN CHIFFRES

- 5 trains par semaine
- 26 à 30 wagons par train

PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

La richesse remarquable de la biodiversité ligérienne est un atout majeur du territoire de la Communauté d'Agglomération de Saumur. De nombreuses actions sont portées par la collectivité pour maintenir et garantir la diversité de la faune et de la flore locale, en cohérence avec les enjeux d'aménagement du territoire.

La gestion des ressources naturelles a des impacts sur le paysage, la qualité de la ressource en eau et des milieux et donc la qualité de vie des habitants de la région saumuroise, et au-delà.

Gestion de la ressource en eau

Suivi des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Les attributions des SAGE sont définies par la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 afin de déterminer les objectifs communs de gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant. Ils permettent de « satisfaire aux

besoins de tous sans porter d'atteintes irrémédiables aux milieux aquatiques¹ », en concertation avec l'ensemble des usagers.

Le SAGE du bassin versant de l'Authion concerne 84 communes pour une surface de 1 476 km². La Commission Locale de l'Eau (CLE) a validé en 2016 le projet de SAGE après plusieurs mois de consultation.

Le projet de SAGE a été validé par la CLE du 12 septembre 2017.

Le SAGE du bassin versant du Thouet, qui concerne deux Régions et trois Départements, est co-porté par le Syndicat Mixte de la vallée du Thouet et la Communauté d'Agglomération. Initié en 2010, il est en cours d'élaboration et concernent 193 communes (3 385 km² du bassin versant).

Le SAGE a lancé une étude de préfiguration de la prise de compétence GEMAPI dont les conclusions seront connues en 2018.

Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Thouet (CTMA)

La Communauté d'Agglomération s'est engagée dans un second contrat territorial avec l'Agence de l'Eau pour une durée de 5 ans (2017-2021) aux côtés sur syndicat Mixte de la vallée du Thouet entres autres, dans le but d'améliorer la qualité de la ressource en eau et de répondre aux objectifs de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau. Il a été signé le 17 novembre 2017. Les actions porteront sur :

- ✓ **Restauration des annexes hydrauliques du Thouet et du lit majeur** : restauration de frayères, équipements pour limiter les atteintes du bétail à la qualité de l'eau;
- ✓ **Aménagement des berges et des ripisylves**: mise en place d'une action foncière et de plantation de berges;
- ✓ **Continuité de la ligne d'eau** : programme d'aménagement des ouvrages encore non franchissables, afin de rétablir la continuité écologique ;
- ✓ **action de communication et sensibilisation** auprès du grand public
- ✓ **Actions sur le lit mineur** : gestion des encombres et des plantes aquatiques invasives (Jussie);



Gestion de la jussie sur le Thouet en 2015

¹ <http://www.sage-authion.fr>

Protection de la ressource en eau

De par sa compétence « Eau et Assainissement », la collectivité participe activement à la préservation de la qualité de la ressource en eau, que ce soit en préservant la qualité des eaux utilisées pour la production d'eau potable ou en s'assurant de la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel.

▪ Préservation de la qualité des eaux utilisées pour la production d'eau potable

La CASLD exploite 5 captages pour la production d'eau. Selon la réglementation, tout captage utilisé pour la consommation humaine doit être protégé par des périmètres de protection actés par signature d'un arrêté préfectoral.

Dans ce cadre, la Communauté d'agglomération a relancé la démarche de mise en conformité administrative du captage des Fontaines à Allonnes. Après la réalisation d'études hydrogéologiques en 2012, l'hydrogéologue a remis son expertise en 2013. Sur cette base un dossier de Déclaration d'Utilité Publique et un Document d'incidence Loi sur l'Eau ont été soumis à enquête publique en 2016. L'arrêté préfectoral a été signé en 2017 et les travaux ou indemnités nécessaires seront entrepris en 2018.

En parallèle de la création d'une nouvelle usine d'eau, la Communauté d'agglomération a décidé la création de 3 nouveaux forages dans le but de sécuriser le champ captant de Saumur. Cette ressource ne pourra pas se substituer en totalité aux ouvrages existants mais elle permettra de gérer une période de crise (pollution temporaire ou baisse de productivité). La construction de ces ouvrages a été finalisée en 2016.

Afin de pouvoir utiliser cette ressource au plus tôt, une autorisation provisoire de 6 mois renouvelable 1 fois, a été obtenue par arrêté préfectoral en juillet 2017. La démarche administrative pour la mise en conformité définitive des ouvrages est en cours et devrait aboutir à la signature d'un arrêté préfectoral en 2018.

▪ Contrôle de la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel

Les eaux traitées par les 27 stations d'épuration exploitées sur le territoire de la CASLD font l'objet d'un contrôle régulier, fonction de la capacité de traitement de chaque station. Pour les stations les plus importantes, un suivi quotidien de différents paramètres permet de s'assurer que les eaux traitées rejetées ne présentent aucun risque pour le milieu.

Création et modernisation des stations d'épuration et des réseaux de collecte

La Communauté d'agglomération s'est engagée dans une démarche de fond pour la gestion patrimoniale de ses équipements. Les actions principales sont :

- une rénovation des stations d'épuration
- une création de réseaux et/ou de station d'épuration pour des secteurs présentant des difficultés avec les assainissements non collectifs (densité d'installation, spécificités géologiques) : création de réseau à Fontevraud (secteur Ecoterie / Socraie), construction de la station du hameau de Coulon (Antoigné)
- une suppression de station au profit d'un transfert des effluents vers une station existante : stations de Villebernier, Rou et Riou
- un renouvellement des réseaux : Vaudelnay, Brossay, Saumur (Palustre Ackerman) ...

Ces actions contribuent à limiter les risques de rejets d'effluents non traités vers le milieu naturel.

Alimentation en eau potable

Le Schéma directeur d'alimentation en eau potable défini par le Conseil Départemental du Maine et Loire est basé sur deux principes fondateurs : une « eau potable pour tous » et une « alimentation sécurisée ». Pour atteindre ces objectifs, la Communauté d'Agglomération de Saumur renouvelle ses équipements.

Les eaux distribuées par les différents réseaux sont surveillées par les services de l'Agence Régionale de Santé conformément aux exigences réglementaires.

Les résultats d'analyses réalisés sur l'eau potable prélevée sur le réseau de distribution de Saumur a mis régulièrement en évidence des taux de Chlorite, de C.O.T. (Carbone Organique Totale) et un équilibre calco-carbonique avec des taux supérieurs aux références de qualité définies dans le code de la santé publique, mais néanmoins avec des taux conformes aux limites de qualité pour la consommation humaine.

Le schéma communautaire a permis de valider la nécessité de reconstruire l'usine de potabilisation de Saumur et de renforcer les dispositifs de prélèvement par plusieurs forages et a prescrit de réhabiliter et d'accroître les capacités de stockage de Saumur.

Les travaux de cette usine sont dorénavant achevés. Les travaux relatifs à la création des forages dans le cénomaniens ont été faits en 2016, ils ont été raccordés à l'usine en 2017.

Ces ouvrages permettront d'avoir une diversification de la ressource en eau en cas de pollution de la Loire ou de baisse de productivité en période d'étiage.

Contrôle des installations d'assainissement autonomes

Le contrôle de l'assainissement non collectif a pour but de s'assurer que les installations ne représentent pas un risque sanitaire ou environnemental. Ces contrôles portent sur les installations existantes, l'objectif est alors de définir si la réalisation de travaux est nécessaire et, en fonction des risques, les échéances pour la réalisation de ces travaux.

Ces contrôles portent également sur les installations neuves, que ce soit au moment de la conception ou de la réalisation de l'installation. L'objectif est alors de s'assurer que le projet répond aux différentes contraintes techniques et que les travaux sont réalisés conformément aux prescriptions du projet.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 2011, un contrôle de l'assainissement non collectif est obligatoire pour toute vente d'une habitation non raccordable au réseau de tout à l'égout. Ce contrôle permet d'informer l'acheteur sachant qu'en cas de non-conformité de l'installation, ce dernier doit effectuer les travaux dans un délai de 1 an suivant la vente.



De même, depuis mars 2012, l'avis du Service Public d'Assainissement Non Collectif est une pièce constitutive du dossier de permis de construire pour toute habitation (neuve ou réhabilitée) ne pouvant être raccordée au réseau de tout à l'égout.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, suite à la création de la Communauté d'agglomération de Saumur val de Loire, les 4 services SPANC des anciens EPCI ont fusionné.

Le territoire de la CASVL comporte donc environ 12 500 installations d'assainissement non collectif, soit approximativement 25% de la population du territoire.

Sur ces 12 500 installations, chaque année une partie fait l'objet d'un diagnostic. En 2016, il y a eu plus de 1000 contrôles effectués, que ce soit sur les installations neuves ou existantes.

Gestion quantitative de la ressource en eau

Lutter contre les fuites sur les réseaux d'eau potable

Afin de lutter contre les fuites et assurer un rendement de réseaux, un descriptif des ouvrages de transport et de distribution d'eau potable a été établi, de même qu'un descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées, avec plan, inventaire et dispositifs généraux de mesures.

Le taux rendement du réseau est indiqué dans le tableau ci-dessous (données extraites du rapport annuel 2016).

Rendement primaire du réseau (sur les communes où la compétence est exercée par la CASVL)	74,30%
Rendement du réseau selon indicateur du maire (sur les communes où la compétence est exercée par la CASVL)	83,40%
Indice linéaire de perte (sur les communes où la compétence est exercée par Saumur agglo et sur les mêmes bases de calcul que le rendement primaire)	2.8 m ³ /j/km

Préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Dans le cadre des dispositifs nationaux et régionaux, tels que les zones NATURA 2000, le Plan Loire Grandeur Nature, le Schéma Directeur Loire qui en découle et l'intégration du territoire saumurois au périmètre UNESCO « Val de Loire », de nombreuses actions sont menées par la collectivité en étroite collaboration avec les acteurs impliqués.

Reconquérir par pâturage et fauche les prairies inondables des bords de Loire

En partenariat avec la Chambre d'Agriculture, le PNR Loire Anjou Touraine, le Conseil Départemental et les éleveurs, la Communauté d'Agglomération relance le projet de reconquête des prairies inondables. Afin de poursuivre la restauration des prairies, une Association Foncière Pastorale concernera à terme l'ensemble du corridor ligérien soit 1 040 hectares.

Le guide de « Gestion des milieux prairiaux embroussaillés des berges de Loire » a été diffusé à 1 500 exemplaires, aux éleveurs locaux afin d'accompagner la démarche de gestion foncière.

Les écosystèmes prairiaux jouent un rôle important dans la séquestration de CO₂. Il est estimé que les prairies pâturées stockent en moyenne entre 0,7 et 1 tonne de CO₂ par hectare et par an². A titre de comparaison, les volumes de stockage des milieux forestiers sont compris entre 2 à 4 t/ha/an³.

Restaurer les boires de Loire

Dans le cadre des actions du 4^{ème} Plan Loire Grandeur Nature (PLGN IV), la Communauté d'Agglomération a signé avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Pays de la Loire, le Contrat Pour la Loire et ses

² Source : CNRS, dispositif expérimental de Laqueuille dans le Puy de Dôme.

³ Source : CNRS *Les équivalences de stockage de CO₂ sont estimées sur la moyenne de la consommation en chauffage des ménages français, et les émissions de CO₂ pour un véhicule neuf, soit 115g CO₂/km.

Annexes, afin de mettre en œuvre un programme d'actions pour la restauration des boires qui puisse concilier les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité, la reconnexion hydraulique, avec ceux des usages. Les objectifs de cette opération s'inscrivent dans une volonté de pérenniser les bénéfices environnementaux.

Prise en compte des enjeux environnementaux sur la Zone d'Activité de Méron

Située à la frange de la zone NATURA 2000 « Champagne de Méron », la zone d'activité multimodale située sur la commune de Montreuil-Bellay fait l'objet d'un projet de sanctuarisation de 25 hectares sur les 210 qui constituent la zone d'activité. La collectivité poursuit son action suite à l'obtention des deux arrêtés ministériel et préfectoral. L'une des actions est la mise en place d'une réserve naturelle régionale qui permettra d'y accomplir des travaux de remise en état des sols afin de garantir le maintien et le développement d'espèces protégées, ces interventions permettront de trouver un compromis acceptable entre le développement économique et le respect de l'environnement.

Dans le cadre de l'application des arrêtés préfectoral et ministériel, la zone industrielle conduit des actions en faveur de la gestion différenciée des espaces publics :

- ▶ Eclairage éteint de 23h à 4h,
- ▶ Pas d'utilisation de produits phytosanitaires,
- ▶ Pas de pelouses,
- ▶ Pas de plantations,
- ▶ Fauches tardives des parcelles
- ▶ Lancement des actions de gestion différenciée sur les parcelles conservatoires
- ▶ Lancement de la création d'une réserve naturelle régionale – étude d'opportunité confiée au Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine.

Gestion des déchets

Optimiser la collecte des déchets

La Loi relative à la transition énergétique, adoptée le 17 Août 2015, contient des objectifs en matière de prévention et de valorisation des déchets qui constitueront une feuille de route pour la politique Déchets menée par Communauté d'Agglomération :

- Diminution de 10% de la production de déchets ménagers et assimilés en 2020 par rapport à 2010 ;
- Réduction de 30% des quantités de déchets non dangereux non inertes stockés en 2020 par rapport à 2010 et de 50% en 2025 ;
- Objectif de taux de valorisation matière des déchets non dangereux non inertes de 55% en 2020 et de 65% en 2025.

DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Les pistes du « produire et consommer autrement » présentent une alternative qui tend à s'imposer aujourd'hui. Les notions de responsabilité en tant que consommateur, employeur ou citoyen tiennent de plus en plus de place dans les comportements d'achats et dans les modes de vie.

Mobilisation des acteurs du territoire et sensibilisation

Journée Développement Durable « Nettoyons le Thouet »

Dans le cadre de ses compétences, en partenariat avec E.Leclerc, MacDonald's Saumur, Saumur agglomération et les associations locales (Saumur Rando, le Roseau Saumurois, le Jeanne d'Arc Saumur Plongée, la LPO, le Club de Canoë de Montreuil-Bellay), la Communauté d'Agglomération, a renouvelé cet événement afin de sensibiliser le public sur les thématiques des déchets et de la biodiversité du Thouet.

7 secteurs autour de Saumur et 1 secteur à Montreuil-Bellay ont été définis avec les partenaires pour le ramassage des déchets.

155 participants

140 participants à Saumur et 15 participants à Montreuil Bellay. Les associations France Terre d'Asile, la SCOPE et ADOMA ont participé activement à la journée.

Déchets collectés : 1,380 tonne

Verre : 320 kg. Tout venant : 700 kg. Ferraille : 360 kg (en 2016 : 1,6 tonne)

Types de déchets : Caddie de supermarché, canapé, mobylette, extincteur, seau rempli d'huile de vidange,.... sans compter de nombreuses bouteilles de bières, canettes et autres emballages alimentaires abandonnés par des personnes peu scrupuleuses.



Contribuer à une meilleure connaissance de la biodiversité



Sensibiliser la population à la gestion et à la réduction des déchets

Des actions de communication ont été mises en œuvre pour sensibiliser les différents publics à la prévention, à la valorisation et à la consommation durable. Ces actions concernent notamment :

- École Zéro Déchets. Commune Zéro Déchets

En 2017, la SPL Saumur Agglopropreté poursuit son accompagnement auprès des écoles qui souhaitent intégrer une démarche Zéro Déchets. En juin 2017, les écoles de Brézé et de Varrains ont donc reçu leur diplôme École Zéro Déchets.

La SPL a aussi développé une action similaire à l'échelle d'une commune, la commune de Verrie. Ainsi l'ensemble des habitants, des services de la mairie, de l'école... sont engagés dans la démarche. En octobre, la première Fête de la Récup' a été organisée dans la commune.

- Opération de sensibilisation au compostage individuel et partagé :

Depuis 2006, la Communauté d'Agglomération a fourni plus de 3 000 composteurs individuels et sensibilise la population. Ils sont mis à disposition des habitants volontaires moyennant une participation de 10 ou 20€ selon le type de composteur. Cette opération est cofinancée par le SIVERT. En 2017, plus de 100 composteurs ont été ainsi distribués.

Pour les habitants d'habitat collectif (Saumur, Montreuil-Bellay), les premiers composteurs partagés ont été mis en place afin de leur permettre de composter leur déchets organique. Cette mise en place s'est accompagnée d'un accompagnement et d'une sensibilisation des habitants concernés. De nouveaux sites se développeront dans le futur.

- Ateliers de co-réparation :

La SPL Saumur Agglopropreté accompagne les structures souhaitant mettre en place des ateliers de co-réparation (MJC, Association Ligériens de Cœur, Centre Culturel et Social). Sur les 3 premiers trimestres, 14 ateliers de co-réparation ont été organisés sur le territoire, permettant ainsi aux habitants de réparer des objets.

- Animations scolaires sur la gestion et la prévention des déchets :

La SPL Saumur Agglopropreté propose des animations à destination des publics scolaires pour les sensibiliser à la prévention, au recyclage et à la consommation durable (tri des déchets, fabrication de papier recyclé, compostage individuel, pollutions, filières de recyclage, éco-consommation).

- Visite de sites de gestion des déchets

Afin de sensibiliser la population sur la gestion des déchets, des visites de l'ensemble des sites dédiés sont organisées (UVE, Centre de tri, déchèterie...). D'autre part, la Communauté d'Agglomération apporte un financement pour les visites organisées pour les publics scolaires et les associations.

Tourisme durable

Contribuer à la promotion touristique du territoire

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire s'est dotée d'un nouvel outil pour assurer la promotion du territoire. Dans une logique d'optimisation et de mobilisation des moyens financiers, une Société Publique Locale (**SPL Saumur Val de Loire Tourisme**) a ainsi été créée pour mettre en place, à l'échelle du nouveau territoire, la stratégie de développement économique touristique définie par l'ensemble des élus.

Développement économique

Soutien aux investissements des entreprises

Dans le cadre de l'ORAC (Opération collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce), la Communauté d'Agglomération soutient les investissements structurants des entreprises aux côtés de l'Etat (FISAC) et de la Région des Pays de la Loire.

Pour être subventionnables, les investissements prévus de biens ou d'équipements doivent être neufs, structurants et stratégiques et s'inscrire dans un projet de modernisation ou **de développement durable**. Sont éligibles les commerces de détail (sédentaires ou non), l'artisanat ou des entreprises de services.

Pour toutes les entreprises bénéficiaires du programme ORAC (78 depuis de démarrage de l'opération en 2011), le chef d'entreprise doit attester d'une formation de trois jours (21 heures) dont la moitié est consacrée à la **stratégie de développement durable** de l'entreprise.

Ainsi, chaque chef d'entreprise est sensibilisé sur les thématiques relevant de la gestion de la production, des déchets, de l'énergie, de l'eau, des déplacements, les achats responsables, de la sécurité/accessibilité et du management.

Les retours des entreprises sont généralement très positifs tant sur le contenu de la formation que sur les économies d'énergie constatées après réalisation des travaux de modernisation.

Ecologie industrielle

Dans le cadre de la TRIA, les chambres consulaires départementales œuvrent à mettre en place, dans des territoires pilotes, des actions d'Ecologie Industrielle Territoriale (EIT). Découlant du concept d'économie circulaire, l'EIT vise à identifier des synergies entre les entreprises afin que celles-ci échangent ou mutualisent des ressources et réalisent ainsi des économies.

Sur la base du réseau d'entrepreneurs douessins, et à la demande du SMITOM Sud-saumurois, une action d'EIT a pu être lancée fin 2016. Un état des lieux des flux (déchets, RH, énergie, contrats de services...) a été réalisé grâce à une centaine d'entretiens individuels. Lors de la restitution de cet état des lieux, les chefs d'entreprises ont pu échanger et identifier les actions prioritaires qui pourraient être mises en œuvre dans les mois à venir. Le service développement économique de l'agglomération servira d'interface et de facilitateur pour la mise en place de ces actions. A ce jour, 45 entreprises sont parties prenantes de la démarche.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GÉNÉRATIONS

Située au carrefour de l'Indre et Loire, des Deux-Sèvres et de la Vienne, la Communauté d'Agglomération est idéalement située au cœur des grands axes de communication. Elle reste néanmoins un territoire rural, éloignée des pôles urbains et des services associés « *La particularité géographique de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, son inter-régionalité, doit donc devenir sa force : pour mieux porter le développement local au profit de ses habitants et de sa société⁴* ».

Cohésion géographique territoriale

Mise en place d'un nouvel outil cartographique.

Application web accessible aux services de la Communauté d'Agglomération et aux communes membres

Le service Système d'Information Géographique (SIG) existe depuis 10 ans. Il a évolué vers le web afin d'être plus accessible aux services et aux communes de la Communauté d'Agglomération.

Le service rendu s'oriente de plus en plus vers les communes afin de leur apporter des outils de gestion, d'aides aux décisions. Les communes font remonter leurs besoins. Les réponses apportées sont directement mises à leur disposition dans l'application de consultation des données cartographiques.

Favoriser l'accès au logement pour tous

Conseiller et accompagner le logement

Le pôle Habitat de l'agglomération accueille au sein d'un espace unique et référencé des permanences d'information gratuites à destination des saumurois :

- La permanence hebdomadaire de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 49) pour les questions juridiques, fiscales et financières. La consultation de cette permanence reste soutenue et constante.

Les thèmes abordés sont majoritairement : les rapports locatifs (82%), l'amélioration (28%), le financement accession (16%).

- La permanence de l'Espace Info Énergie animée par l'association Alisée (Energie renouvelable et maîtrise de l'énergie). Les problématiques d'isolation et de chauffage restent majoritaires dans les demandes exprimées et les conseils techniques.
- Les permanences des OPAH

Accompagner le logement social

Depuis 2009, l'agglomération soutient l'offre de logements à coût maîtrisé en finançant des opérations nouvelles et les travaux d'amélioration thermique du parc social existant sous critères d'éco-conditionnalité.

⁴ Source : Projet de Territoire 2020, Diagnostic - SAUMUR agglo - 2011

Proposer une solution d'hébergement chez l'habitant

L'activité d'intermédiation proposée par le pôle habitat a pour objectif, la mise en relation entre des hébergeants qui proposent des chambres de leur résidence principale et des jeunes de 16 à 30 ans inscrits dans un parcours de formation dont la fréquence et la durée nécessitent de trouver une solution, rapide, souple et modulable.

Pour faire face à l'évolution des besoins spécifiques des apprentis en alternance, il est nécessaire de communiquer régulièrement sur le dispositif afin d'élargir le listing des hébergeants. Le référencement d'un nouvel hébergeant s'effectue suite à une visite de l'hébergement par le pôle habitat pour en vérifier la décence et après l'acceptation par l'hébergeant de demander au jeune, un forfait charges de 45 € maximum par semaine d'occupation et d'accueillir le jeune sur une durée de 16 semaines continue ou discontinue maximum.

La mise en relation se traduit par une prise de contact entre l'hébergeant et le jeune qui se concrétise via des formalités administratives. Les conditions d'hébergement sont définies dans une convention, l'occupation de l'hébergement fait l'objet d'un règlement d'accueil et enfin les relations hébergeant-hébergé – pôle habitat sont spécifiées dans une charte. Ces formalités administratives sont gérées par le pôle habitat afin de simplifier les démarches tant pour les hébergeants que pour les hébergés.

L'action permet de proposer une intermédiation tout au long de l'occupation de l'hébergement en cas de difficulté de cohabitation par exemple.

Ce dispositif subventionné par le département, est une réponse complémentaire à la résidence étudiante Rabelais et au Foyer de Jeunes Travailleurs de Saumur qui permet l'enregistrement de 30 demandes et de 15 mises en relation en moyenne sur une année. 25 propriétaires dont 7 nouveaux propriétaires sont recensés en 2017.

Cette action s'inscrit aussi dans le cadre d'un réseau local d'acteurs du logement jeunes. Au-delà de l'offre de l'hébergement, des permanences AIO (Accueil, Information, Orientation) assurée par une Conseillère en Economie Sociale et Familiale sont proposées chaque mercredi sur rendez-vous au Foyer de Jeunes Travailleurs de Saumur. Ce dispositif destiné aux jeunes de 16 à 30 ans, apporte une réponse de la recherche, à l'entrée, à la gestion, au maintien jusqu'à la sortie du logement.

Ce dispositif co-financé à 50% par l'Agglomération et à 50 % par le département, permet d'accueillir en moyenne 140 jeunes sur une année.

Mise en oeuvre du Plan départemental d'accès au logement des personnes défavorisées (PDALPD)

Le PDALHP a pour objectif de définir les mesures destinées à permettre aux ménages éprouvant des difficultés :

- d'accéder un à logement décent et indépendant ou de s'y maintenir ;
- de disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Ces mesures se concrétisent par l'octroi d'aides financières attribuées sous forme de dons ou de prêt et, par la mise en oeuvre d'accompagnements spécifiquement liés au logement.

Sur ce dernier point, le pôle habitat propose un service d'intermédiation locative aux ménages modestes. Cette action a pour but de faciliter l'accès de ces ménages au parc privé conventionné très social réhabilité et énergétiquement économé. Ce dispositif subventionné par le Département est une réponse complémentaire au parc public et au parc privé classique.

Ces mesures sont intégrées dans le règlement du FSL (Fond de Solidarité Logement). Le FLS est financé par le Département, les bailleurs, les fournisseurs d'énergie, d'eau et de services téléphoniques.

Favoriser l'hébergement temporaire et d'urgence

Cette action a pour but de faciliter les conditions d'hébergement temporaire des personnes relevant du PDALPD et d'apporter une réponse en logement d'urgence couvrant l'ensemble du territoire en contribuant :

- au maintien d'un parc logement en état de décence comme réponse d'hébergement,
- en valorisant un parc existant,
- en faisant appel à des associations locales pour la réalisation des travaux.

Accompagnement financier au maintien d'un parc logement temporaire en état de décence.

Accompagnement technique et financier à l'ingénierie de projet.

- En 2013, un logement d'urgence destiné aux femmes sans enfant victimes de violences conjugales a été créé à Saumur. Une subvention de 1 000 € a été accordée.
- En 2013, un projet de création d'un logement d'urgence a été porté par la commune de Vivy comme une réponse cantonale.
- En 2014, 12 000 € ont été accordés afin de favoriser les conditions d'hébergement temporaire et apporter une réponse au logement d'urgence par l'accompagnement financier à 3 associations pour le maintien du parc logement temporaire décent.
- En 2015, maintien du soutien financier pour le parc de logement temporaire à hauteur de 12 000€.
- En 2016, pas de création de nouveau logement d'urgence soutenu par l'Agglomération. Maintien du soutien financier pour le parc de logement temporaire à hauteur de 12 000€ versé à 3 associations pour la réalisation de travaux dans 12 logements.
- En 2017, maintien du soutien financier de l'Agglomération.

Compléter la chaîne du logement durable

Cette action a pour objectif de répondre à des besoins d'habitat spécifique, de valoriser un parc existant ancien, vacant et vétuste, et favoriser des réhabilitations énergétiquement économes.

- Accompagnement technique et financier à l'ingénierie de projet :
- En 2015, participation financière (subvention de 1 000 €) à l'étude de faisabilité réalisée par Saumur Habitat pour la création d'une résidence accueil destinée à accueillir des personnes en souffrances psychiques.
 - participation financière de 15 000 € pour la mise en œuvre effective du projet.

Mixité sociale

Conférence Intercommunale Logement

La loi ALUR et loi Ville prévoient que tout EPCI disposant d'un PLH approuvé et d'un quartier prioritaire ville, devienne chef de file dans l'attribution et la gestion des logements sociaux. A ce titre, la conférence intercommunale du logement créée 2015, s'est réunie en plénière en juin 2016 afin de définir une programmation des travaux à réaliser.

La loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017 a renforcé l'implication de l'EPCI dans la politique d'attribution des logements sociaux en définissant des objectifs chiffrés et territorialisés et en instaurant un nouvel indicateur « le quartile de ressources » pour identifier les ménages économiquement fragiles. Ces objectifs sont définis dans la Convention Intercommunale d'Equilibre Territorial (CIET) validée en Conférence Intercommunale du Logement le 30 novembre 2017. La convention prévoit :

- Réaliser 30 % d'attributions, hors quartier prioritaire politique de la ville, au profit des ménages du 1^{er} quartile à 10 ans sur les communes de Varrains et Distré du pôle de Saumur et à 15 ans sur les pôles d'équilibre
- Réaliser 50 % d'attributions, dans le quartier prioritaire politique de la ville, au profit des ménages des autres quartiles de ressources à 5 ans en lien avec les interventions prévues dans le cadre du programme de rénovation urbaine 2.
- Pas d'objectif chiffré d'attribution au profit des ménages prioritaires au sens du DALO (Droit au Logement Opposable) et du CCH (Code de Construction et de l'Habitation). Les situations sont traitées en direct par les bailleurs sans recours à la commission Ad hoc.

Étudier la sédentarisation des gens du voyage

En 2017, les animations santé en lien avec l'opérateur social départemental se sont poursuivies sur les aires d'accueil.

Les animations « sensibilisation à la scolarisation » se sont aussi poursuivies avec la présence de 2 bénévoles qui en proposent aux enfants de 3-6 ans non scolarisés. Elles proposent, chaque mardi, un atelier de découverte de la culture sur la base du livre, des règles de vie en groupe sur la base du jeu et le développement de capacités manuelles sur la base de bricolages.

Coordination du contrat Enfance-Jeunesse

Le contrat Enfance-Jeunesse contribue au développement et au maintien de l'offre d'accueil destiné aux enfants (crèches, haltes garderies, multi accueils, Relais assistantes maternelles, accueils de loisirs sans hébergement) et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus (foyer et accueil jeunes).

La Communauté d'Agglomération le coordonne, montrant bien la nécessité de mener la réflexion sur l'offre d'accueil à l'échelle intercommunale. Chaque commune reste gestionnaire et décisionnaire pour l'évolution de ses structures. Un nouveau contrat d'objectifs et de financement a été signé avec la CAF pour la période 2015-2018.

Ce Contrat Enfance Jeunesse a pour objectifs de :

- Favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil ;
- Déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre ;
- Mettre en œuvre des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement ;
- Fixer les engagements réciproques entre les signataires que sont la CAF, l'Agglomération et les communes de l'Agglomération ;
- Mutualiser certaines actions.

Coordination du Contrat Local de Santé (CLS)

Définition : Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil créé par la loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires du 21 juillet 2009. Ce contrat entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité ou un groupement de collectivités prévoit la réalisation d'actions et de projets, tels que lutter contre la désertification médicale, répondre au vieillissement de la population, améliorer le bien-être des adolescents, favoriser l'accès au soin des publics précaires...

Durée : Un Contrat Local de Santé est conclu pour une durée de trois ans avec une évaluation annuelle. Le Contrat Local de Santé de la Communauté d'Agglomération Saumur-Val-de-Loire a été signé en décembre 2015 et prendra donc fin en décembre 2018.

Les objectifs :

- réduire les inégalités sociales et territoriales de santé
- proposer une offre de santé de proximité, au plus près des problématiques du territoire et de ses habitants.

Les **priorités** définies dans ce contrat ainsi que les actions qui en découlent ont été élaborées en partenariat avec la population locale, les élus, les professionnels de santé, les établissements de santé, ainsi que tous les acteurs et associations des secteurs sanitaire et médico-social. Les axes retenus portent sur :

- l'accès aux soins : maison et pôle pluridisciplinaire de santé, réseaux de professionnels...
- l'accès aux droits : connaissance des droits en santé, aide à la prise en charge médicale des populations précaires...
- la santé mentale : soutien à la création d'une maison des adolescents, aide au repérage précoce des personnes en souffrance psychique...
- l'éducation et la promotion de la santé : actions de prévention, dynamique sport santé...

Unis Cité

La Communauté d'Agglomération a porté le projet de création d'une antenne saumuroise sur le principe suivant :

« L'association Unis-Cité propose un véritable engagement pour la solidarité locale qui permet de contribuer à l'émergence d'une société d'individus plus responsables, solidaires et respectueux des différences. »

Ce sont 20 volontaires qui ont effectué leur service civique à Saumur pour la période octobre 2016 – juin 2017. Ils sont intervenus dans les domaines de la lutte contre l'exclusion, la protection de l'environnement, la mise en place de liens intergénérationnels, ou encore des interventions autour du handicap ou de la santé.

Le soutien au fonctionnement de l'antenne saumuroise de l'association Unis Cité dans le cadre du Service Civique est réalisé à hauteur de 29 132 euros.



Les « 20 heures chrono du saumurois »

Le projet de chantier éducatif en direction des jeunes déscolarisés de 16 à 20 ans a été initié par l'Association sauvegarde Enfance Adolescence, et est expérimentée à Angers depuis 2008 et mise en place en 2013 sur Saumur. Depuis 2015, c'est l'association ASPIRE qui organise cette action sur le territoire. Les objectifs de ce programme sont :

- Proposer à des jeunes en décrochage scolaire une alternative à l'inactivité au travers d'une activité salariée ;
- Mettre en œuvre un processus de remobilisation vers l'accès aux dispositifs de droit commun avec la Mission Locale du Saumurois ;
- Créer une offre de travail adaptée selon les capacités de chaque salarié en tenant compte de ses difficultés ;
- Faciliter l'accès rapide à un contrat de travail journalier de très courte durée et à un salaire à la semaine.

En 2017, 20 jeunes ont bénéficié de cette action.

Saumur Val de Loire a soutenu l'ASPIRE pour la mise en œuvre de l'action 20 heures Chrono du Saumurois à hauteur de 17 000 euros.

Économie sociale et solidaire

Agir pour les publics éloignés de l'emploi

La Communauté d'Agglomération poursuit son accompagnement financier :

- ▶ En faveur des publics les plus éloignés de l'emploi à hauteur de 193 130€ dans le cadre des chantiers d'insertion et 160 368€ en faveur de la mission locale.
- ▶ Soutien les actions de la Maison de l'Emploi, à laquelle est versée une cotisation annuelle de 79 687€ ;

Le financement de la Maison de l'Emploi Saumur Loire Vallées d'Anjou soutient la réalisation d'un plan d'actions se déclinant selon 2 axes :

- Participation à l'anticipation des mutations économiques,
 - Contribution au développement de l'emploi local,
-
- ▶ Soutien aux associations d'insertion : 16 000 euros.
 - ▶ L'enveloppe attribuée au Contrat de Ville est de 50 000€ pour les actions d'insertion ;

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

L'aménagement du territoire, la qualité des services à la population, le contexte économique local, le cadre de vie sont autant de levier à l'attractivité du territoire. Alors que la Ville de Saumur accueille une population vieillissante et en baisse, les communes périphériques rurales gagnent des habitants. Cela signifie que les besoins en termes d'habitat, de transports et de qualité de vie évoluent. Le territoire doit s'adapter aux nouveaux besoins et offrir un cadre de vie permettant autant que possible l'épanouissement de tous.

Le cadre de vie

Les actions d'intégration paysagère des différents projets de construction menés par la Communauté d'Agglomération participent à améliorer le cadre de vie, cités dans les autres paragraphes de ce document, au titre des bénéfices environnementaux notamment, certains projets tels que la pépinière expérimentale, les études d'intégration de la station d'épuration de la cote ou de l'usine de l'eau participent à l'amélioration du cadre de vie.

D'une manière générale, l'accès aux services relevant des compétences communautaires comme les transports, l'alimentation en eau de qualité, la préservation des espaces naturels permettent de profiter au mieux du cadre exceptionnel de la vallée de la Loire. Sans tomber dans la sanctuarisation des espaces et des édifices à forte valeur patrimoniale, le maintien et la préservation de cet héritage historique est un atout.

Activités économiques et emploi

Le plan d'actions en faveur de l'emploi, de la formation et de la création d'entreprises, est porté par la maison de l'emploi Saumur Loire vallée d'Anjou, et dont SAUMUR agglo est membre financeur.

Formations

- Projet Immobilier Campus de Saumur :

Dans le cadre des axes définis dans le champ de l'économie il s'agit notamment de conforter les bénéfices des services et du résidentiel par une ouverture sur l'économie de l'intelligence.

Le SCOT entend conforter la formation supérieure en mettant en avant des programmes phares, tous sur la capital saumuroise dont :

- le campus de Saumur, antenne de l'Université d'Angers dont l'équipement doit répondre aux développements attendus des formations,
- L'institut en soins infirmiers, dont le lien avec le centre hospitalier doit être consolidé,
- Les Compagnons du Devoir (atelier tailleurs de pierre)

Fort d'un constat sur les besoins et les ambitions d'un territoire et considérant la formation comme une ressource nécessaire pour l'accès à l'emploi, la possibilité de concevoir le redéploiement des formations dans une logique de parcours de Bac à Bac+3, le projet d'un « espace commun de formations partagées » par les multiples acteurs de la formation prend tout son sens.

La construction de ce Pôle Mutualisé répond aussi à un besoin de rationalisation des coûts d'investissement des fonds publics et des coûts de fonctionnement, avec l'intégration dès la phase ESQUISSE jusqu'à la fin des travaux, des projections des coûts en charges d'exploitation et de gestion du bâtiment. La conception des ouvrages et des choix techniques doivent ainsi présenter les meilleures performances avec le souci de privilégier la maintenance interne à l'établissement.

La Région, qui s'est portée candidate pour assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération, a mené une étude de programmation estimant le coût de l'opération toutes charges confondues à 11M € TTC.

Le plan de financement, prévoit un co-financement avec la Communauté d'Agglomération de Saumur et l'Etat (volet du territorial du CPER) et la Région (regroupant deux de ses politiques publiques : « Nouveau Contrat de territoire » et « enseignement supérieur recherche »). Saumur Val de Loire participera à hauteur de 3 463 771 euros.

L'ouverture du Pôle de formations mutualisé est envisagé pour la rentrée universitaire 2020.

Reconquérir les friches industrielles

Le service économique de la communauté d'agglomération poursuit son action visant à reprendre les friches industrielles existantes sur les zones d'activités communautaires afin d'y installer à nouveau de l'activité économique, et en mettant en relation l'offre et la demande.

Notons par exemple la suppression de la friche industrielle du site qui était occupé par l'ex entreprise « caravanes val de Loire » située sur la zone commerciale du Croulay à Distré avec la remise en état d'un foncier d'environ 20 000 m² (travaux de dépollution du site, désamiantage et démolition du bâtiment principal).

De même, une parcelle de 8300 m² sur le secteur de la Croix verte à Saumur sera réhabilité pour y accueillir le futur pôle de formation du saumurois.

Par ailleurs, une attention particulière est portée sur la valorisation des terrains des zones d'activités non urbanisés. Cela concourt à maintenir la dynamique sur les zones d'activité existantes par l'optimisation des terrains et à limiter la consommation de foncier agricole.

Soutien aux outils de la création d'entreprises

La Communauté d'Agglomération a poursuivi son soutien au dispositif à la Boutique de Gestion pour favoriser la création d'entreprises sur le territoire communautaire.

Animation économique

Reconduction en 2017 de l'action défi Interentreprises lancée en 2011. Cette opération vise à :

- Promouvoir le dynamisme du Saumurois et de ses entreprises,
- Faire parler du Saumurois,
- Mobiliser autour d'un évènement sportif valorisant,
- Sortir du cadre habituel, de l'ordinaire.

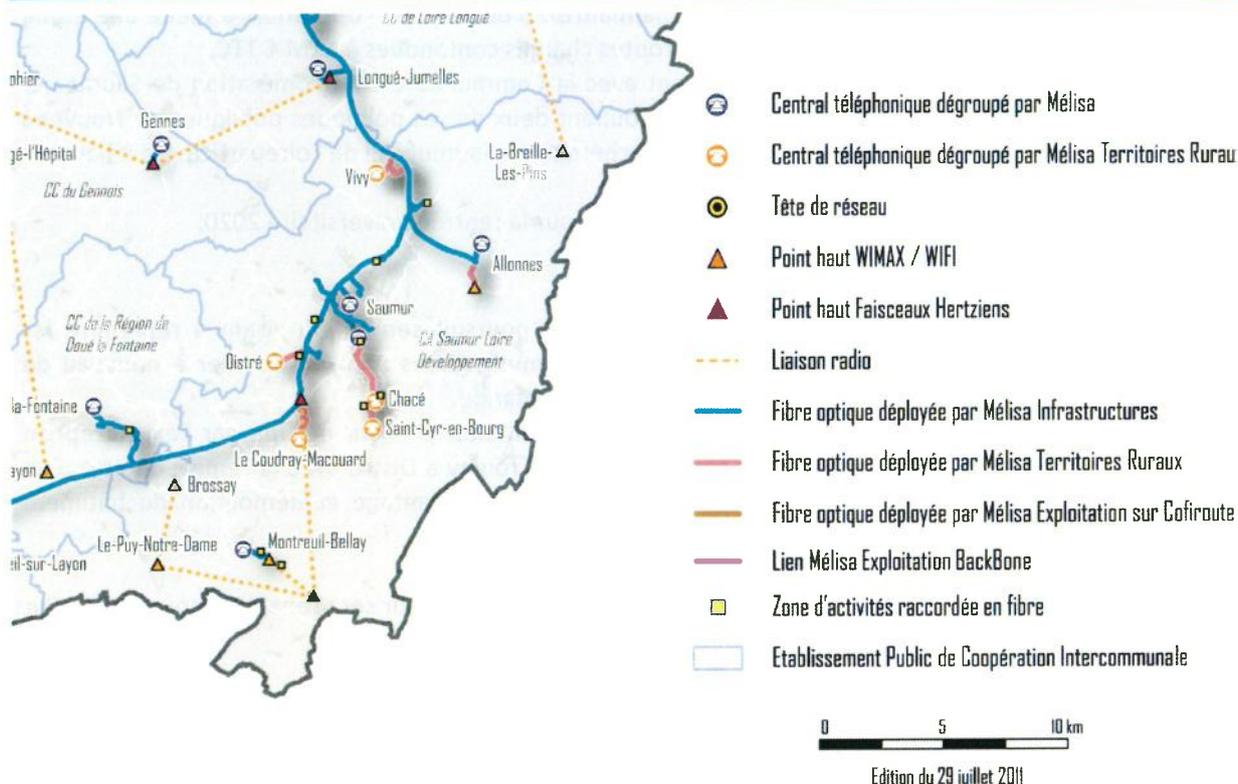
Le 15 juin 2017, le défi a réuni 47 entreprises saumuroises, 86 équipes et 344 participants autour d'une animation sportive et conviviale.

Construire des usines/ateliers relais

Les derniers ateliers et usines relais livrés sur la zone de la Ronde disposent d'une isolation renforcée pour la zone atelier (130 mm d'isolant avec bardage double peau).

Des pompes à chaleur ont été installées pour chauffer la zone sociale des ateliers et usines relais.

Développer l'accès au Très Haut Débit



Cartographie du réseau des infrastructures Haut Débit et Très Haut Débit sur le territoire de SAUMUR agglo
 Source : www.melisa.fr

Les Zones d'Activité de la Communauté d'Agglomération de Saumur sont desservies en Très Haut Débit grâce à un linéaire de près de 60 km de fibre optique. Les différents centres téléphoniques et points hauts Wifi ou hertziens assurent une bonne couverture du territoire urbanisé. La couverture d'accès à Internet est l'un des enjeux principaux du développement du territoire.

Accessibilité des personnes à mobilité réduite

La mission « Handicap-Accessibilité » de la Communauté d'Agglomération accompagne les communes dans les travaux de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public (ERP), des voiries et des équipements communautaires :

Chiffres clés :

407 ERP accessibles sur le territoire de la Communauté d'Agglomération

80 arrêts de bus accessibles sur le réseau (45 sur la ville centre et 35 sur les autres communes)

Accessibilité et Habitat :

Dans le cadre des OPAH : plus de 150 propriétaires ont bénéficié d'aides pour adapter leur logement.

Accès aux activités culturelles et de loisirs

En 2017, la Communauté d'Agglomération avait en charge les 3 médiathèques de Saumur, Montreuil Bellay et Doué-en-Anjou (intégration de cette dernière au 1er janvier 2017), le Théâtre Le Dôme à Saumur et les piscines. Le Centre Culturel La Closerie situé à Montreuil-Bellay et géré auparavant par la Communauté d'agglomération, a été rétrocédé à la commune de Montreuil-Bellay au mois de mars 2017.

Favoriser le maillage culturel sur l'ensemble de l'agglomération

Chaque année, la Direction des Affaires Culturelles de la Communauté d'Agglomération met en œuvre une programmation de qualité, à destination de tous les publics, au sein du Théâtre Le Dôme et dans différents lieux du territoire, des 3 médiathèques communautaires et des 16 bibliothèques associées, à des tarifs modulés et accessibles à tous les publics.

- A ce jour, c'est près de 70 spectacles et 3 festivals (*Mômes en Folie* pour le jeune public, *Aux Ranc'Arts des Bambins* pour le très jeune public, *La Folle Journée* consacrée à la musique classique) ainsi qu'une série de *Lundis du Jazz* décentralisés, qui permettent de faire rayonner la vie culturelle sur le territoire de l'agglomération.
- Dans le réseau des bibliothèques L'IMAGIN'R, ce sont des ciné-mômes (projections de court-métrages pour le très jeune public), le dispositif Mots et Frimousses favorisant l'accès aux livres pour les tout-petits, le Printemps des Poètes dédié à la poésie sous toutes ses formes, des actions culturelles régulières (Contes et histoires pour enfants ; les cafés du samedi matin, causerie gourmande autour de coups de cœur littéraires, cinématographiques, numériques et musicaux : pour adultes, ados), l'organisation du « mois du film documentaire »...



Créé en 2003, le festival jeune public « Mômes en folie » propose à des tarifs accessibles des spectacles de qualité pour petits et grands.

Contribuer au développement en milieu rural

La Communauté d'Agglomération de Saumur accompagne des actions et la diffusion de spectacles associées à divers dispositifs de médiation culturelle au sein d'équipements habituellement non dédiés à la culture sur le territoire telle que les « Lundis du Jazz » ou encore des événements dans le cadre de l'École du Spectateur.

Considérant le fait que la maîtrise de la lecture constitue un moyen privilégié d'appropriation du savoir, de lutte contre l'échec scolaire et d'exercice plein et entier de la citoyenneté, il est apparu comme primordial

que des actions de promotion de la lecture publique se développent sous des formes diverses de médiation comme, par exemple, la résidence de l'écrivain Sonia Ristic d'octobre 2016 à février 2017.

Favoriser les pratiques culturelles intergénérationnelles

- Encourager les pratiques amateurs intergénérationnelles dans le domaine du théâtre et des arts plastiques, c'est l'objet des stages mis en place au sein du Dôme par la Direction des Affaires Culturelles. Ils sont ouverts à tous à partir de 15 ans et sont animés par des professionnels, le plus souvent sur 2 jours (samedi et dimanche).
- Introduire le livre et les formes artistiques dès le plus jeune âge et valoriser la narrativité dans l'interaction parents-bébé permettent de réduire les inégalités sociales, encouragent les tout-petits dans la communication et favorisent la découverte de leur environnement. Le projet « Mots et Frimousses », subventionné par la DRAC des Pays de la Loire, est considéré comme une action prioritaire pour la lutte contre l'illettrisme sur le territoire du saumurois. C'est la raison pour laquelle une action sur la lecture pour les tout-petits est engagée depuis 5 ans sur l'agglomération. Ce territoire présente des atouts certains en terme de maillage : de nombreux partenaires y sont implantés et travaillent aussi sur cet axe qualitatif de l'accès aux livres et à l'art : RAM, crèches, multi accueil, centres sociaux, CAF, École d'Art de Saumur.

Soutien aux manifestations culturelles associatives ou communales sur le territoire de l'Agglo

- Contribuer financièrement sous forme de subventions pour un montant en 2017 de 34 240 €.
- Mise à disposition des espaces du Théâtre le Dôme (équipements en ordre de marche, personnels, communication, ...) pour un montant 2017 supérieur à 120 000 €.

Permettre la découverte des lieux patrimoniaux à caractère culturel du territoire

- Organisation des Journées Européennes du Patrimoine, dans le cadre du dispositif national plus de 2 000 visiteurs ont visité le patrimoine culturel du territoire.
- Visites commentées du Théâtre Le Dôme. En 2017, plus d'une centaine de visites ont été réalisées soit la présence d'environ 3 000 visiteurs.

Contribuer à valoriser les pratiques amateurs culturelles

- Répertorier les pratiques amateurs collectives du territoire afin de travailler en réseau
- Proposer des stages spécialisés encadrés par des professionnels, à destination des responsables culturels associatifs (Stages de théâtre, d'arts plastiques, de clown de théâtre...).
- Contribuer à la production d'événements fédérateurs sur le territoire. Dans le cadre des festivals, les pratiques amateurs sont intégrées, au cas par cas, à la programmation officielle.

Contribuer à la valorisation des créations artistiques des professionnels du territoire

- Encourager les artistes professionnels du territoire en accueillant leurs œuvres (spectacles ou arts plastiques) dans le cadre d'événements officiels, ou en partenariat, ou via la création d'une résidence d'auteur.
- Organisation de 10 expositions officielles au sein des galeries Loire et Molière du Dôme totalisant 19 artistes professionnels et la présence de 7073 visiteurs.

Toucher les publics éloignés ou empêchés de la culture

En favorisant les partenariats avec les dispositifs déjà existants de l'Agglomération de Saumur, du Département et de la Région, ces projets ont pour but de permettre l'accès à la culture à des publics soit éloignés géographiquement des lieux culturels, soit en difficultés sociale et culturelle à l'aide d'invitations, de transports, de médiation et d'accompagnement physique sur les lieux de création et de diffusion.

Pour ce faire, en 2017 ont été poursuivis le partenariat avec le Programme de Réussite Éducative, le dispositif Région/Rectorat « parcours théâtre » et la Charte Culture et Solidarité de la Région.

De plus, depuis 2015, un travail particulier s'est engagé en direction des publics sourds et malentendants en partenariat notamment avec les associations de la région et de l'International Visual Theatre de Paris dirigé par Emmanuelle LABORIT.

Plusieurs visites du Théâtre Le Dôme ont été menées en 2017 pour des publics sensiblement éloignés de l'offre culturelle, dont l'association France Terre d'Asile, l'association de Pré-Formation et plusieurs groupes malades d'Alzheimer et/ou issus de Foyers logements.

La Communauté d'Agglomération encourage par ailleurs la lecture auprès des personnes âgées afin de permettre le maintien des fonctions psycho-cognitives. La visite dans les chambres d'une personne extérieure au service est un lien fort avec le reste du monde et est aussi voire même plus importante que l'activité de lecture. La lecture devient un support pour nouer une relation. Un service de dépôt de livre en gros caractères a été mis en place auprès des résidents de maisons de retraite et des foyers logement du territoire.

En novembre 2017, une action conjointe du Dôme et du service Lecture Publique a permis d'accompagner un groupe de migrants sur un travail avec la poétesse syrienne Maram al-Masri, lors de l'ouverture du Centre de Rencontres de la Poésie Contemporaine du Dôme.

En 2017 également, le service lecture publique a participé à la semaine bleue en organisant des séances de sieste musicale et de lecture à voix hautes pour les EHPAD.

Schéma de développement de la Lecture Publique

La lecture publique a été considérée comme un enjeu majeur du développement. Pour cette raison elle a été reconnue d'intérêt communautaire à compter du 1^{er} janvier 2002 en intégrant les deux équipements phares : les médiathèques de Saumur et de Montreuil-Bellay.

En janvier 2017, la naissance de la nouvelle Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire s'est accompagnée d'une volonté renouvelée de donner à la lecture publique une place importante. Un nouveau schéma de développement de la lecture publique est en cours d'élaboration, reposant sur 3 médiathèques existantes (Saumur, Montreuil-Bellay, Doué-en-Anjou), des projets de médiathèques à Longué et sur le pôle Gennes/Les Rosiers sur Loire, ainsi qu'un nombre croissant de bibliothèques associées et rurales s'ajoutant à celles déjà fédérées dans le réseau sous sa forme précédente.

Ce schéma de développement de la lecture publique à l'échelle communautaire est élaboré en association étroite avec les partenaires institutionnels (État et Département).

Partie 3 **Le développement durable dans le fonctionnement de la collectivité**

La continuité du service public en cas d'inondation

Suite à l'accompagnement par l'Établissement Public Loire (EPL), dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature III (2007-2013), la Communauté d'Agglomération de Saumur est l'une des 15 collectivités actuellement engagées dans la réalisation du Plan de Continuité d'Activité (PCA) pour une crue de la Loire. Il s'agit de garantir la continuité des services communautaires en cas d'inondation majeure sur le territoire. En effet, 27 des 58 bâtiments communautaires sont situés en zone inondable. Il est donc essentiel de définir les procédures de préservation des équipements et des ressources humaines afin de limiter les coûts de suspension de l'activité en cas de crise.

Au-delà de l'obligation constitutionnelle de continuité d'activité du service du service public, cette démarche se veut exemplaire pour les entreprises du territoire.

Les Marchés Publics

Les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics

Dans la mesure du possible, les services de la Communauté d'Agglomération intègrent des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics pour répondre à leurs besoins.

La gestion du patrimoine de la collectivité

Gestion des consommations énergétiques

Afin d'optimiser les dépenses énergétiques sur les zones d'activités et les équipements communautaires, la compétence éclairage public a été transféré au SIEM. Ce transfert comprend la réalisation de travaux neufs et la maintenance du réseau d'éclairage public.

La Communauté d'agglomération a décidé de procéder à la réparation et la rénovation des matériels d'éclairage public. Les zones d'activités concernées par ces travaux de remplacement de luminaires moins énergivores, pour un montant de 19 250 € TTC, sont les suivantes :

- Piscine du Val du Thouet (12 luminaires LED)
- Les ZA Clos Bonnet et Ecoparc sur Saumur
- La ZA Actiparc à Longué
- Les ZA de Méron et Europe Champagne sur Montreuil Bellay

De plus, la Communauté d'Agglomération poursuit un programme important de relamping des luminaires existants avec des travaux de maintenance qui comprennent :

- La maintenance préventive obligatoire qui consiste une fois par an à entretenir le quart du parc d'éclairage public.
- La maintenance curative avec les dépannages et les réparations de matériel hors service ou accidenté.

Concernant l'éclairage des aires d'accueil des gens du voyage :

En 2017, mise en œuvre d'un éclairage solaire des terrains des gens du voyage de Brain et Vivy (déjà réalisé pour expérimentation à Distré). L'objectif est de généraliser cette opération en 2018 sur les 6 autres terrains, pour à terme ne plus avoir de facture Edf pour l'éclairage public, ni de maintenance.

Cette année, tous les éclairages des usagers de Brain ont été changés en ampoule led et permettent de diviser par 10 la facture éclairage. Pour 2018, l'éclairage es 8 autres terrains seront aussi modifiés.

Gestion des consommations d'eau sur les terrains des gens du voyage

Pour 2018, des travaux seront menés sur le terrain des gens des voyages de Doué en Anjou. Les WC « à la turc » seront supprimés par des WC classiques, avec chasse d'eau double bouton. Cela apportera ainsi un meilleur confort de l'utilisateur, un gain en eau et le réseau sera moins encombré par divers détritiques. Si c'est concluant, ces modifications seront poursuivies sur les autres terrains dans les années 2019 2020.

Dépenses eau-énergie-gaz

Pour 2017, les dépenses concernant les fluides pour les bâtiments communautaires sont estimées à :

Eau	160 608 €
Electricité	463 375 €
Gaz	210 080 €
Chauffage urbain	102 000 €
TOTAL	936 063 €

La gestion des frais de la collectivité

Gestion des déplacements

Les agents de la Communauté d'Agglomération de Saumur optent pour le covoiturage ou le train pour leurs déplacements professionnels, et ce dans la mesure du possible. Le service transport est équipé d'un vélo avec assistance électrique pour les déplacements entre les différents sites communautaires.

Mutualisé les actions culturelles

Proposer des actions « Hors les murs » afin de décentraliser certaines actions pour tous et dans tous les domaines

Les services culturels de l'Agglomération de Saumur, en partenariat avec le service des piscines communautaires, ont mis en place des projets pour favoriser l'accès à la culture et notamment la lecture :

- « Frimoussillons », des comptines en lien avec des séances de bébé-nageurs et jardin aquatique, à la piscine du Val de Thouet,

- Dépôt de livres et revues sortis de l'inventaire de la médiathèque de Saumur, pour le grand public, afin de mettre à profit le temps d'attente des usagers de la piscine.

Un partenariat avec le service Ville d'Art et d'Histoire de la Ville de Saumur a été réalisé dans le cadre de la soirée Patrimoine avec la présence de l'historienne saumuroise Anne FAUCOU venue raconter des histoires sur les crimes, sorcières et autres voleurs de beurre, et causerie en chansons par « Les chats noirs ».

La Communauté d'Agglomération de Saumur a également établi un partenariat avec le service des Sports de la Ville de Saumur dans le but de réaliser une opération « Livres et sports à la plage » afin de lutter contre les baignades sauvages sans surveillance en Loire en associant une animation sportive et un coin lecture, et en mettant à disposition une malle de livres et journaux / revues dans un espace de lecture (espace aménagé avec mobilier chaises et tables,...) proche de la baignade permettant ainsi aux accompagnateurs de baigneurs de les inciter à la lecture.

Partie 4 Les perspectives 2018

Pour 2017-2020, les élus et les services, avec leurs différents partenaires, vont s'attacher à ce que le territoire Saumur val de Loire soit un territoire impliqué :

dans la transition énergétique

- Élaborer un Plan Climat Air Énergie Territorial qui sera la véritable feuille de route environnementale du territoire,
- lancer une démarche de labellisation « cit ergie » en partenariat avec la ville de Saumur
- Favoriser la transition énergétique locale - Inscrire l'ensemble du territoire dans la démarche "territoire à énergie positive pour la croissance verte"
- lancer un projet de construction d'une centrale photovoltaïque sur le site du Champ du Liveau à Montreuil Bellay
- Fédérer et soutenir les porteurs de projets de production d'énergies renouvelables sur le territoire (photovoltaïque, usine méthanisation, éolien, etc)
- Sensibiliser la population aux enjeux du développement durable
- poursuivre un programme de rénovation énergétique des bâtiments communautaires (changement des menuiseries de la médiathèque de Saumur, programme de rénovation de la médiathèque de Doué, rénovation des installations techniques de traitement d'eau et d'air et éclairages des piscines communautaires, ...) sur la base de diagnostics énergétiques préalablement établis
- Réduction / optimisation des consommations des fluides, notamment pour les centres aquatiques
- poursuite du programme de modernisation de l'éclairage public des zones d'activités d'intérêt communautaire,
- achat de vélos électriques pour les déplacements courts des agents de l'Agglo entre les sites administratifs distants,
- modernisation du parc des véhicules de l'agglo avec l'acquisition de véhicules hybrides et électriques

dans la gestion des déchets

- Réduire la production de déchets, optimiser le tri et le recyclage des déchets
- Suivre le projet de centre de tri mutualisé de l'Anjou

dans la prévention des risques

- Mise en œuvre de de la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

- suivre les travaux de la digue domaniale de l'Authion dans le cadre du Programme Global de Fiabilisation des Dignes porté par l'Etat
- Suivre la révision du Plan de Prévention du Risque Inondation Val d'Authion – Loire saumuroise
- Réaliser un Plan Intercommunal de Sauvegarde (outil de gestion de crise)
- Développer la culture du risque inondation et cavité
- Compléter la connaissance des cavités et la partager

dans la préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité

- Mettre en œuvre les actions du nouveau Contrat Territorial Milieux Aquatiques du Thouet (2017-2021)
- Réhabiliter les boires de la Loire
- Valoriser les prairies inondables en créant une association foncière pastorale
- Suivre les études de valorisation et préservation de la biodiversité, et notamment l'inventaire des zones humides

dans la formation

- lancement des phases opérationnelles pour la construction d'un pôle de Formation du Saumurois mutualisé réunissant dans un même lieu l'antenne de l'université d'Angers, l'IFSI/FAS et les compagnons du devoirs (taille de pierre) - livraison du bâtiment attendue pour septembre 2020

eau et assainissement

- poursuivre l'inventaire des équipements rattachés aux compétences eau potable et assainissement collectif sur l'ensemble du territoire de l'agglo, et notamment le patrimoine qui sera transféré au 01 janvier 2018 à l'Agglo
- poursuivre le programme de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'eau usées pour arriver à renouveler au moins 1 % du linéaire par an
- poursuivre les travaux de sécurisation de l'approvisionnement de l'eau potable avec les travaux d'interconnexion des réseaux et la mise en œuvre des mesures de protection des différents champs captants
- à noter que les compétences eau et assainissement seront exercées par l'agglomération sur la totalité de son territoire (fusion de 9 services d'eau et 15 services d'assainissement à partir du 01 janvier 2018, conformément aux dispositions prévues par la loi Notre

Dans la mise en accessibilité des équipements communautaires

- poursuite de la mise en œuvre du plan de mise en accessibilité des équipements communautaires conformément au plan d'action qui a été inscrit dans le document d'agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap)